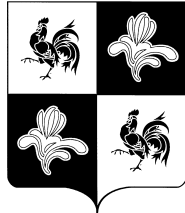


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



27 juin 2013

SESSION ORDINAIRE 2012-2013

**BULLETIN
DES
QUESTIONS ET DES RÉPONSES**

SOMMAIRE

Pages

I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

(Article 87.4 du Règlement)

Le président du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des Relations internationales, M. Christos Doulkeridis

La mise en œuvre des partenariats public-privé (n° 250 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	5
L'évaluation de l'implémentation d'un enseignement bilingue français-langue des signes (n° 253 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	5
Les États généraux de l'Enfance et de la Jeunesse (n° 267 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven) ..	5
Le plan bruxellois 2010-2020 de l'Enfance et de la Jeunesse (n° 268 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	5

La ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et de la Formation professionnelle des Classes moyennes, Mme Céline Fremault

L'objectif de 5 % de personnes handicapées au sein de l'administration de la Commission communautaire française (n° 256 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	6
Le financement des pensions des agents de la Commission communautaire française (n° 257 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	6
Le personnel intérimaire au sein de l'administration de la Commission communautaire française (n° 259 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	6
La lutte contre la discrimination au sein de l'administration de la Commission communautaire française (n° 264 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	6
Le label « Quality night » (n° 270 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	6

Le ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Rachid Madrane

L'état des lieux du plan culturel bruxellois (n° 263 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	7
Le cadastre des infrastructures sportives (n° 273 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	7
La sensibilisation des jeunes sportifs aux risques du dopage (n° 275 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	7
Le bilan de l'opération sport au féminin (n° 276 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	7
Les synergies entre les écoles et les clubs sportifs (n° 277 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven) ...	7

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

Le président du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des Relations internationales, M. Christos Doulkeridis

Les structures organisant une formation en alphabétisation (n° 244 de Mme Marion Lemesre)...	8
L'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aéroflorale II » et la subsidiation de cet événement (n° 245 de M. Benoît Cerexhe)	9
Les bureaux de représentation de Wallonie-Bruxelles Tourisme (n° 251 de M Gaëtan Van Goidsenhoven)	10
Le refinancement structurel de la Commission communautaire française (n° 252 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	13
Le mode de déplacement en Segway à des fins touristiques (n° 280 de Mme Marion Lemesre) .	15

Le ministre en charge de la Cohésion sociale, M. Rudi Vervoort

L'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aéroflorale II » et la subsidiation de cet événement (n° 246 de M. Benoît Cerexhe)	16
Le soutien aux ASBL dans le cadre du décret de cohésion sociale (n° 254 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	16
Les suites apportées à la participation de la Commission communautaire française aux Assises de l'interculturalité (n° 255 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	30
Contrats communaux et régionaux de lutte contre le décrochage scolaire dans le programme « Cohésion sociale » 2011-2015 (n° 265 de Mme Fatoumata Sidibé).....	30
Le parcours d'intégration (n° 266 de Mme Fatoumata Sidibé).....	35
Les subsides « infrastructures » octroyés aux milieux d'accueil de la petite enfance (n° 278 de M. Alain Maron).....	35

La ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et de la Formation professionnelle des Classes moyennes, Mme Céline Fremault

L'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aéroflorale II » et la subsidiation de cet événement (n° 247 de M. Benoît Cerexhe)	40
La modernisation de l'administration de la Commission communautaire française (n° 258 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	40
L'accord de coopération visant à la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral (n° 269 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	41
Les problèmes d'infrastructures téléphoniques du Centre de Prévention du Suicide (n° 279 de Mme Anne-Charlotte d'Ursel).....	42

La ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, Mme Evelyne Huytebroeck

L'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aéroflorale II » et la subsidiation de cet événement (n° 248 de M. Benoît Cerexhe)	44
Les synergies entre les entreprises de travail adapté et le secteur de l'économie sociale (n° 271 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	44
Les marchés publics réservés aux entreprises de travail adapté (n° 272 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	45

Le ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Rachid Madrane

Le guide « espaces pluriels » (n° 239 de Mme Viviane Teitelbaum).....	47
Bilan de ligne d'écoute contre les violences conjugales 0800 30 030 (n° 240 de Mme Fatoumata Sidibé).....	48
Les maisons de maternité (n° 241 de Mme Gisèle Mandaila)	53
Le guide « espaces pluriels » (n° 242 de Mme Fatoumata Sidibé).....	54
La recherche-action portant sur l'hébergement des victimes de mariages forcés en fédération Wallonie-Bruxelles (n° 243 de Mme Fatoumata Sidibé)	54
L'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aéroflorale II » et la subsidiation de cet événement (n° 249 de M. Benoît Cerexhe)	54
Les acquis de la conférence interministérielle formation – emploi – enseignement (n° 260 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	55
Le renforcement de la participation de la Commission communautaire française au Consortium de validation des compétences (n° 261 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven).....	55
Le plan stratégique de la formation professionnelle (n° 262 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)...	56
La lutte contre le piratage en ligne des produits culturels (n° 274 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven)	56

**I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU
DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES
(Article 87.4 du Règlement)**

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'ENSEIGNEMENT, DU TOURISME, DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES,
M. CHRISTOS DOULKERIDIS

Question n° 250 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

La mise en œuvre des partenariats public-privé.

En début de législature, vous aviez annoncé la possibilité de recourir à des partenariats public-privé pour faciliter le financement alternatif des politiques. Afin de compléter mon information, Je souhaiterais obtenir la liste complète des dispositifs qui ont été mis en œuvre dans le cadre spécifique de vos compétences. Concrètement, quels sont lesdits partenariats développés en 2010, en 2011 et en 2012 ? Pourriez-vous détailler votre réponse en fournissant l'objet des projets, les partenaires ainsi que les budgets y afférents ?

Question n° 253 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

L'évaluation de l'implémentation d'un enseignement bilingue français-langue des signes.

Comme suite à l'annonce en début de législature de l'évaluation de l'implémentation d'un enseignement bilingue français-langue des signes au profit des personnes handicapées, pourriez-vous me dire quelles ont été les avancées dans ce dossier depuis 2010 ?

Question n° 267 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

Les États généraux de l'Enfance et de la Jeunesse.

L'accord de majorité énonce que des États généraux de l'Enfance et de la Jeunesse devraient être organisés afin de préparer la Commission communautaire française au défi du boom démographique. Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir où en est exactement ce dossier. Quand cette manifestation s'est-elle déroulée ? Quel a été le calendrier des rencontres ainsi que les différents participants ? Quelles ont été les grandes conclusions rendues au Collège ? Quelles suites ont déjà été retenues pour l'année 2013 ?

Question n° 268 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

Le plan bruxellois 2010-2020 de l'Enfance et de la Jeunesse.

L'accord de majorité énonce qu'un plan bruxellois 2010-2020 de l'Enfance et de la Jeunesse devrait être conclu par la Commission communautaire française et les autres niveaux de pouvoir actifs en Région bruxelloise. Afin de compléter mon information, je souhaiterais où en est exactement cet engagement. Pourriez-vous compléter votre réponse en précisant les parties au plan, les grandes mesures déjà retenues pour l'année 2013 ainsi que les budgets y afférents ?

LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES,
MME CÉLINE FREMAULT

Question n° 256 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

L'objectif de 5 % de personnes handicapées au sein de l'administration de la Commission communautaire française.

La Commission communautaire française s'est fixée pour objectif de compter 5 % de personnes handicapées au sein de ses différentes administrations. Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir si ce seuil a été atteint et si tel n'est pas le cas, pouvez-vous m'en communiquer les raisons objectives ainsi que les mesures éventuellement retenues pour arriver au dit pourcentage durant l'année 2013 ?

Question n° 257 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

Le financement des pensions des agents de la Commission communautaire française.

L'accord de majorité stipule et je le cite que « la problématique du financement des pensions à charge de la commission communautaire française sera évaluée et des propositions durables et structurelles seront dégagées ». Afin de compléter mon information, je souhaiterais prendre connaissance de la liste exacte des avancées dans ce dossier en 2010, en 2011 et en 2012. Pouvez-vous compléter votre réponse avec les données budgétaires y afférentes ainsi que les nombres de personnes concernées ?

Question n° 259 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

Le personnel intérimaire au sein de l'administration de la Commission communautaire française.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir si l'administration de la Commission communautaire française fait régulièrement appel à du per-

sonnel intérimaire. Si tel est le cas, pourriez-vous me communiquer le nombre de personnes concernées en 2010, en 2011 et en 2012 ? Pourriez-vous également préciser dans quels départements ils ont été affectés et pour quelle durée en moyenne ?

Question n° 264 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

La lutte contre la discrimination au sein de l'administration de la Commission communautaire française.

Il a été énoncé dans l'accord de majorité que le Collège devra être exemplaire en termes de lutte contre toute forme de discrimination, d'engagement et de recrutement de personnes handicapées et de promotion de l'égalité homme-femme (notamment dans les fonctions dirigeantes). Quatre années après l'annonce de ces objectifs, je souhaiterais savoir quelles sont les mesures concrètes qui ont été prises dans ce dossier et, plus spécifiquement, au niveau de l'administration de la Commission communautaire française ? Pourriez-vous me communiquer les mesures prises en 2010, en 2011 et en 2012 ?

Question n° 270 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

Le label « Quality night ».

Le label « Quality night » a été initié en Région bruxelloise depuis quelques années et il a été attribué à différents établissements festifs. Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir la liste des bénéficiaires en 2012 ainsi que le nombre de demandes de labélisation actuellement traitées par les services administratifs de la Commission communautaire française. Pourriez-vous également me dire si certains opérateurs ont perdu ledit label ? Le cas échéant, pourriez-vous m'en communiquer les noms ainsi que les raisons y afférentes ?

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA CULTURE,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,
DU SPORT ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
M. RACHID MADRANE

Question n° 263 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

L'état des lieux du plan culturel bruxellois.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir où en est exactement le processus d'adoption du plan culturel bruxellois tel que fixé dans l'accord de majorité. Suivant les auditions qui ont eu lieu en commission de la culture et du rapport qui vous a été transmis, quel est l'agenda qui a été fixé par le Collège pour ledit plan et quelles sont éventuellement les mesures déjà retenues ?

Question n° 273 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

Le cadastre des infrastructures sportives.

Le Collège s'est engagé en début de législature à développer un cadastre des infrastructures sportives accessibles aux Bruxellois, en y incluant une évaluation de l'accessibilité aux personnes handicapées. Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir un état des lieux de ce projet. Concrètement, quelles mesures ont été prises à ce sujet en 2010, en 2011 et en 2012 ? Pourriez-vous détailler votre réponse en communiquant les différentes enveloppes budgétaires y afférentes ?

Question n° 275 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

La sensibilisation des jeunes sportifs aux risques du dopage.

Le Collège s'est fixé pour objectif de lutter contre le phénomène du dopage dans le monde sportif et, en particulier, à sensibiliser les jeunes au danger des produits illicites. Afin de compléter mon information,

je souhaiterais obtenir la liste des mesures qui ont été lancées en 2010, en 2011 et en 2012 pour favoriser la sensibilisation des jeunes sportifs aux risques du dopage. Pourriez-vous préciser votre réponse en communiquant les différentes enveloppes budgétaires y afférentes ?

Question n° 276 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

Le bilan de l'opération sport au féminin.

Depuis plusieurs années, le Collège soutient l'opération sport au féminin dans un certain nombre de communes bruxelloises. Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir le bilan de cette mesure en 2011 et en 2012. Concrètement, combien de projets ont été soutenus et avec quels moyens financiers ? Pourriez-vous préciser quelle a été la base de sélection objective des initiatives ? Quelles disciplines sportives ont été mises à l'honneur ? Combien de communes ont été couvertes et, enfin, quel a été le volume global de bénéficiaires ?

Question n° 277 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

Les synergies entre les écoles et les clubs sportifs.

Le Collège s'est fixé pour objectif dans l'accord de majorité, de renforcer les liens entre les écoles et les clubs sportifs, principalement dans le cadre de l'accueil extra-scolaire, notamment par la mise à disposition d'infrastructures sportives en dehors des heures de cours. Pourriez-vous me communiquer la liste des réalisations obtenues dans ce dossier pour les années 2010, 2011 et 2012 ? Pourriez-vous détailler votre réponse en communiquant les enveloppes budgétaires y afférentes ?

II. QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,
DE L'ENSEIGNEMENT, DU TOURISME, DES RELATIONS AVEC
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE ET
DES RELATIONS INTERNATIONALES,
M. CHRISTOS DOULKERIDIS

Question n° 244 de Mme Marion Lemesre du 29 avril 2013 :

Les structures organisant une formation en alphabétisation.

Afin de compléter les Informations dont je dispose sur l'offre de formation en langue en Région bruxelloise, j'aimerais prendre connaissance des données suivantes :

- Pouvez-vous me dire quelles sont les structures subsidiées par la Commission communautaire française organisant des cours d'alphabétisation en Région bruxelloise ?
- Pouvez-vous me préciser dans quelles communes se trouvent leurs locaux, quelle est leur capacité d'accueil de candidats, le nombre de professeurs rémunérés et bénévoles que comptent chacune d'elles ?

Réponse :

Je vous prie de trouver les réponses aux questions posées à propos des structures conventionnées avec Bruxelles Formation et organisant une ou plusieurs formations en alphabétisation.

Pour obtenir une réponse complète à votre questionnement, je vous suggère de prendre contact avec mon collègue en charge de la politique de cohésion sociale ainsi qu'avec ma collègue en charge de la politique d'éducation permanente à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, je vous rappelle que le Comité de Pilotage permanent sur l'alphabétisation des adultes, – instauré en application de l'Accord de coopération conclu en 2005 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française –, établit un état des lieux régulier de l'alphabétisation en Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Cette année sera diffusée le 6^{ème} exercice de mise à jour des données et informations sur les dispositifs d'alphabétisation.

**Les OISP d'alphabétisation conventionnés par Bruxelles Formation
en 2013 dans le cadre du décret du 27 avril 1995
(situation au 23 mai 2013)**

Opérateur	Commune	Nombre de places disponibles pour les formations en alphabétisation	Nombre de formateurs rémunérés pour les formations en alphabétisation	Nombre de formateurs bénévoles pour les formations en alphabétisation
Ateliers du Soleil	Bruxelles-Ville	40	2	0
Centre anderlechtois de formation	Anderlecht	48	4	0
Chom'hier	Laeken	126	9	0
Collectif d'alphabétisation	Saint-Gilles	135	9	0
Collectif d'alphabétisation	Forest	162	11	0
Collectif d'alphabétisation	Molenbeek	162	10	0
Gaffi	Schaerbeek	24	1	0
Ispat	Saint-Josse	88	11	0
Le Piment	Molenbeek	60	6	0
Maison de Quartier d'Helmet	Schaerbeek	36	6	0
Proforal	Molenbeek	28	7	0

Question n° 245 de M. Benoît Cerexhe du 7 mai 2013 :

L'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aéroflorale II » et la subsidiation de cet événement.

L'Aéroflorale II, une machine conçue par l'artiste François Dalarozière, a été présentée à Bruxelles, sur le Mont des Arts, du 2 au 5 mai dernier. Il s'agit d'un navire présentant une expo et un arbre à idées Sur lequel les Bruxellois ont pu proposer leurs suggestions dans le cadre de la campagne menée par les villes candidates au titre de « capitale verte 2015 ».

Ma question sera simple :

- Avez-vous directement accordé une subvention ou un subside pour financer cet événement ? Si oui, pour quels montants ?
- Les organismes sur lesquels vous exercez une tutelle ont-ils accordé une subvention ou un subside pour financer cet événement ? Si oui, lesquels et pour quels montants ?
- Des ASBL pour lesquelles vous accordez des subventions ou subsides ont-elles accordé des subsides ou subventions pour financer cet événement ? Si oui, lesquelles et pour quels montants ?

Réponse :

En réponse à votre question concernant l'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aéroflorale II », machine conçue par l'artiste François Delarozière, et présentée à Bruxelles sur les Mont-des-Arts du 2 au 5 mai 2013. Je n'ai pas accordé directement de subvention ou un subside pour financer cet événement.

Les organismes sur lesquels j'exerce une tutelle ainsi que les ASBL pour lesquelles j'accorde des subventions, n'ont pas octroyé non plus de subside à cet événement.

Question n° 251 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

Les bureaux de représentation de Wallonie-Bruxelles Tourisme.

L'opérateur Wallonie-Bruxelles Tourisme dispose d'un certain nombre de bureaux de représentations situés à l'étranger. Afin de compléter mon information sur ces antennes, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont exactement les villes où est implantée une antenne touristique ?
- Quel est le cadre en ressources humaines de chacune de ces représentations ?
- Pourriez-vous ventiler votre réponse en détaillant les fonctions des employés et en précisant s'il s'agit de personnel local ou expatrié ?
- Quel a été le coût global d'exploitation en 2012 de chacune de ces représentations ?
- Quelles sont les procédures de recrutement de personnel pour ces postes à l'étranger ? Le Collège fait-il appel à un organisme indépendant de sélection des candidatures à l'exemple du Selor ? Quelles ont été les dernières prises de fonction enregistrées ces deux dernières années et quelles procédures ont été usitées ?

Réponse :

Questions :

- Quelles sont exactement les villes où sont implantées une antenne touristique ?
- Quel est le cadre en ressources humaines de chacune de ces représentations ?
- Ventilez votre réponse en détaillant les fonctions des employés et en précisant s'il s'agit de personnel local ou expatrié.

Réponse :

Le tableau ci-après répond aux 3 questions ci-dessus :

- villes d'implantations
- ressources humaines
- personnel expatrié ou local.

On remarquera que dans la plupart des villes (à l'exception d'Amsterdam et de Londres), « Wallonie-Bruxelles Tourisme » partage des locations de

bureaux avec d'autres organismes belges soit régionaux, comme le Commerce extérieur, soit bruxellois, soit l'AWEX (voire les deux), soit avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française comme à la Délégation Générale à Paris, soit encore avec le Fédéral dans des Ambassades ou dans des Chancelleries comme à Berlin ou à Cologne et au Japon.

**Wallonie-Bruxelles Tourisme ASBL
Représentations à l'étranger**

PAYS-BAS

Siège : Amsterdam

- 1 Responsable : engagée localement
- 1 Assistante/Office Manager : engagée localement
- 1 Trade Manager : engagée localement
- 1 Attachée de presse : engagée localement
- 1 WEB.NTIC : engagée localement (3/5 temps)

FLANDRE

au Siège Central à Bruxelles
Tous engagés locaux (Belgique)

- 1 Responsable
- 1 Presse
- 2 Foires-workshops
- 1 Prospecteur

-
- 1 Prospecteur vacataire :
(prospect groupes loisirs et MICE)
(contrat de services après appel d'offres)

FRANCE

Siège : Paris – Maison Wallonie-Bruxelles
avec WBI – AWEX – COCOF

- 1 Responsable : expatriée. détachée de la maison mère
- 1 Communication, Presse, Pub : engagée localement
- 1 Web, NTIC : engagée localement
- 1 Trade Loisirs et MICE : engagée localement
- 1 Assistante de Promotion : engagée localement

-
- 1 prospecteur vacataire : (contrat de services)

ALLEMAGNE

Siège : Cologne (Maison belge)
avec AWEX – CEB – Consulat
Toerisme Vlaanderen, Flanders Export

- 1 Responsable : belge vivant en Allemagne
- 1 Campagnes pub – Internet : engagée localement
- 1 Presse : engagée localement
- 1 Trade et Réseaux sociaux : engagée localement
- 1 Assistante de promotion : engagée localement (½ temps)

Berlin : (antenne décentralisée dans les locaux de l'Ambassade)

- 1 Chargé de mission : expatrié

GRANDE-BRETAGNE

Siège : Londres

- 1 Responsable : expatriée
 - 1 Trade Manager : engagé localement
 - 1 Assistant Trade : engagé localement
 - 1 Assistant Manager : engagée localement (½ temps)
 - 1 Attachée de presse : engagée localement
-

- 1 prospecteur vacataire : engagée localement (contrat de services, prospect groupes et MICE)
½ temps

ESPAGNE

Siège : Barcelone

avec AWEX, CEB

- 1 Chargée de mission : expatriée
- 1 Assistante : engagée localement

ITALIE

Siège : Milan

Avec AWEX

- 1 Responsable : engagée localement
- 1 Assistante : expatriée

AMÉRIQUE DU NORD

Siège : New York

- 1 Responsable : belge vivant à New York
 - 1 Chargé de mission (13 mois)
 - 1 Marketing & Gestion du site Internet : engagée localement
-

- + 1 MICE à charge de Visit Brussels : expatriée
-

QUÉBEC (siège dans locaux de WBI) : 1 belge vivant à Québec

MARCHÉS ÉMERGENTS ET DE NICHE :

Japon – Pologne – Pays nordiques – Chine – Israël – Inde – Russie ...

- Tokyo : (dans les locaux de l'Ambassade) 1 prospecteur : belge vivant à Tokyo
- Varsovie : (dans les locaux de WBI)
- 1 prospecteur vacataire : belge vivant en Pologne
- Personnel travaillant au Siège central : 2
1 belge et 1 chinoise (4/5 temps)

Question :

- Quel a été le coût global d'exploitation en 2012 de chacune de ces représentations ?

Réponse :

Marché	Personnel	Fonctionnement	Loyer	Total
Flandre	321.659,11 €	41.19870 €	0,00 €	362.857,81 €
Pays-Bas	313.748,24 €	85.443,02 €	66.434,23 €	465.625,49 €
France	361.971,32 €	117.651,80 €	0,00 €	479.623,12 €
Allemagne	352.850,29 €	142.235,74 €	17.618,76 €	512.704,79 €
Grande-Bretagne	263.378,89 €	240.976,28 €	52.21574 €	556.570,91 €
Espagne	112.381,97 €	67.932,00 €	17.223,91 €	197.537,88 €
Italie	173.832,70 €	30.896,32 €	11.680,11 €	216.409,13 €
USA	258.067,29 €	131.438,99 €	47.550,43 €	437.056,71 €
Québec	54.317,50 €	19.008,05 €	1.282,56 €	74.608,11 €
Japon	110.762,30 €	60.857,86 €	29.202,02 €	200.822,18 €

N.B. : les charges salariales des représentations à l'étranger sont à considérer comme des dépenses de promotion.

Questions :

- Quelles sont les procédures de recrutement de personnel pour ces postes à l'étranger ?
- Le Collège fait-il appel à un organisme indépendant de sélection des candidatures à l'exemple du Selor ?
- Quelles ont été les dernières prises de fonction enregistrées ces deux dernières années et quelles procédures ont été utilisées ?

Réponse :

L'ASBL Wallonie-Bruxelles Tourisme est régie par ses statuts (publication aux Annexes du *Moniteur* du 21 décembre 2012) et par un contrat de gestion triennal 2011-2014 qui doivent être les uns et l'autre approuvés conjointement par le Collège de la Commission communautaire française et par le Gouvernement wallon.

L'ASBL est administrée par un Conseil d'Administration de 18 membres : la Commission communautaire française y est représentée par 3 administrateurs et 1 commissaire du Collège. Visit Brussels y désigne son représentant.

Il y a 6 Administrateurs wallons et 1 commissaire wallon. Un accord de coopération prévoit que $\frac{1}{3}$ du budget organique est à charge de la Commission communautaire française et $\frac{2}{3}$ à charge de la Région wallonne.

Le secteur privé (hébergements – attractions – agences de voyages, de transports ...) qui participe financièrement à l'ASBL à travers l'action de ses Clubs de promotion est représenté par 6 administrateurs élus par l'Assemblée générale (qui compte 400 membres).

Un administrateur est proposé par l'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique (qui finance l'ASBL) et un est proposé par les organismes touristiques reconnus par le CGT.

Procédure de recrutement :

Pour les responsables des représentations à l'étranger (Niveau 1)

Les recrutements relèvent des compétences du CA. Pour les responsables des représentations à l'étranger (Niveau 1), la procédure est la suivante : un large appel à candidatures est envoyé tant en interne qu'en externe. Il est notamment envoyé aux 400 membres de l'Assemblée générale composée de représentants du secteur du tourisme (privé et public), leur demandant de relayer l'appel à candidatures le plus largement possible dans leur secteur respectif.

Il peut aussi être envoyé aux attachés commerciaux et, le cas échéant, aux représentations de WBI, voire même des Ambassades dans le pays concerné.

Des appels à candidatures ont été à quelques reprises insérés dans « Références » (Journal et web) mais les résultats ont été jugés décevants (trop de candidatures ne répondant pas aux critères, notamment la connaissance des langues).

Ensuite sélection des candidatures sur CV, et auditions des candidats présélectionnés par un jury composé de membres du Conseil d'Administration, Président, Vice-Présidents, administrateurs et du secteur privé (professeur d'université, d'écoles de tourisme, de marketing ...).

Personnel engagé sur place (majoritaire)

Il est recruté sur place par le responsable du Bureau qui doit soumettre le profil du candidat au Siège Central pour approbation.

Dernières prises de fonction enregistrées ces deux dernières années :

- Espagne (Barcelone) : responsable engagée début 2012 selon la procédure explicitée ci-dessus.
- Italie (Milan) : responsable désignée après appel à candidatures. Il s'agit d'une candidature interne : elle était la n° 2 du Bureau de Milan (en-

gagée locale). Son assistante (niveau 2) est détachée du Service presse du Siège central pour deux années après appel à candidatures interne (le but étant de réaliser des économies vu que le travailleur n'est pas remplacé au Siège Central).

Question n° 252 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

Le refinancement structurel de la Commission communautaire française.

Comme suite à l'annonce en début de législature d'un refinancement structurel de la Commission communautaire française par une dotation structurelle et récurrente en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je souhaiterais savoir si des négociations auraient éventuellement déjà eu lieu à ce sujet et ce, en préparation du prochain contrôle budgétaire. Concrètement, que pouvez-vous déjà nous dire des discussions sur la mise en œuvre de la solidarité francophone ? Comme vous le savez, la Commission communautaire française ne bénéficie plus d'une dotation spéciale alors que la Région wallonne, elle, a encore bénéficié d'une mesure de ce type en 2013.

Réponse :

Je remercie Monsieur le Député pour la question relative au refinancement structurel de la Commission communautaire française.

En réponse à celle-ci, je peux assurer que, suite à la mise en œuvre de la VI^e Réforme de l'État, le refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale est un fait acquis, en ce inclus le refinancement des Commissions communautaires.

Selon les termes de l'accord institutionnel du 11 octobre 2011, le refinancement des Commissions communautaires est porté à 40 millions €, par tranches successives de 10 millions € par an, de 2012 à 2015, et selon la clé de répartition classique 80/20 pour la Commission communautaire française/VGC. Ce refinancement se traduit par les montants de recettes supplémentaires suivants :

Entité	2012	2013	2014	2015
COCOF	8.000.000 €	16.000.000 €	24.000.000 €	32.000.000 €
VGC	2.000.000 €	4.000.000 €	6.000.000 €	8.000.000 €
Total	10.000.000 €	20.000.000 €	30.000.000 €	40.000.000 €

Ces tranches de refinancement sont intégrées, année après année, dans la dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française, inscrite au Budget décentral des Voies et Moyens à l'article budgétaire 49.41. Ce refinancement est donc structurel, étant donné qu'il est intégré dans la dotation que la Commission communautaire française reçoit du pouvoir fédéral et que celle-ci évolue selon l'inflation et la croissance.

En ce qui concerne la dotation complémentaire de la Communauté française inscrite à l'article budgétaire 49.29, il est clairement établi, depuis l'initial 2011, que cette dotation complémentaire visait à suppléer au refinancement en attente du pouvoir fédéral et qu'elle ne constituait pas un refinancement structurel et récurrent. Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer à plusieurs reprises au Parlement, nous sollicitons prioritairement un refinancement provenant du fédéral, tenant compte des besoins et défis considérables auxquels la FWB est elle-même confrontée. Il est donc normal que cette dotation complémentaire diminue au même rythme que la montée en puissance du refinancement en provenance du pouvoir fédéral.

Ce rythme peut donc se traduire, dans une perspective pluriannuelle, comme suit :

Recette	2011	2012	2013	2014
Dotation complémentaire CF (49.29)	12.500.000 €	4.500.000 €	0 €	0 €
Dotation en provenance du pouvoir fédéral (49.41)	0 €	8.000.000 €	16.000.000 €	24.000.000 €
Total	12.500.000 €	12.500.000 €	16.000.000 €	24.000.000 €

Comme Monsieur le Député le constatera, la dotation complémentaire a permis à la Commission communautaire française de « faire le pont » dans l'attente de son refinancement de la part du pouvoir fédéral. Celui-ci étant arrivé, lors de l'initial 2013, à un montant supérieur à 12.500.000 €, le montant de cette dotation a par conséquent été ramené à 0 €.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que le montant total du refinancement, hors considérations concernant la provenance du refinancement, est, à l'Initial 2013, supérieur au montant initial de 12.500.000 € et il montera à 32.000.000 € à l'horizon 2015.

Afin de parfaire votre information, la Région wallonne ne bénéficie pas de refinancement de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initial 2013, au contraire, une contribution exceptionnelle de 20.000.000 € de la Région wallonne est inscrite au Budget des Voies et Moyens de la Fédération à l'article 46.09.00.

Enfin, la Fédération continue à soutenir le secteur du non-marchand grâce à une dotation spéciale de

850.000 €, inscrite à l'article 49.27. Ce soutien n'est aucunement remis en cause.

De manière complémentaire et dans le secteur de l'enseignement, il convient de signaler que le Gouvernement conjoint intrafrancophone régional et communautaire a décidé d'octroyer une nouvelle enveloppe de 17,37 millions € pour la création de nouvelles places dans l'enseignement fondamental à Bruxelles. Face à l'augmentation de la population scolaire à laquelle la Région bruxelloise devra faire face dans le courant des prochaines années, il était en effet important de renforcer les moyens qui ont été alloués en mars 2011. Proposé par le Ministre en charge des Bâtiments scolaires, Jean-Marc Nollet, ces nouveaux moyens permettront la création de 1.445 places supplémentaires, portant ainsi l'accroissement de l'offre en Région bruxelloise à 12.300 places si l'on tient compte des décisions antérieures intervenues au sein des différents gouvernements.

En charge de l'Enseignement organisé par la Commission communautaire française, j'ai obtenu qu'une partie de cette enveloppe soit consacrée à la création d'une nouvelle implantation d'enseignement spécialisé. Ainsi, 7 millions € seront affectés à la construction d'un nouvel établissement destiné à l'accueil de 200 enfants ayant des besoins spécifiques en raison de leur handicap. Très concrètement, la Fédération Wallonie-Bruxelles injectera 4,2 millions € dans ce projet alors que la Commission communautaire française y participera à hauteur de 2,8 millions €. Il était important à mes yeux de répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'offre d'enseignement spécialisé en Région bruxelloise, afin qu'aucun enfant ne soit laissé sur le bord du chemin.

Par ailleurs, la Commission communautaire française a obtenu une intervention à hauteur de 360.000 € de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le réaménagement de combles sur le site de l'Institut d'enseignement spécialisé Alexan-

dre Herlin qui permettra la création de 7 classes supplémentaires. Ce montant couvre 60 % du budget global des travaux.

Question n° 280 de Mme Marion Lemesre du 24 mai 2013 :

Le mode de déplacement en Segway à des fins touristiques.

L'offre touristique à Bruxelles est vaste et diversifiée mais la concurrence entre les métropoles européennes est rude pour attirer les touristes. C'est pourquoi il est nécessaire de renouveler fréquemment l'offre d'attractions touristiques.

Des visites de Bruxelles sont possibles en Segways via la société Interparking.

Pouvez-vous me préciser si les Segways ont fait l'objet d'un financement public et si oui, de quel montant ?

Pouvez-vous me fournir le bilan et l'évaluation de l'introduction des Segways en Région bruxelloise : combien sont-ils en fonction, quel est leur taux d'occupation, quel est le profil de leurs utilisateurs, quelles sont les dépenses liées à leur fonctionnement et leur promotion ?

Réponse :

En réponse à votre question concernant le déplacement en Segways à des fins touristiques, veuillez bien noter que celles-ci n'ont pas fait l'objet d'un financement public.

S'agissant d'une initiative purement privée, je ne dispose d'aucune information concernant le nombre en fonction, leur taux d'occupation, le profil des utilisateurs, ainsi que les dépenses liées à leur fonctionnement et leur promotion.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE,
M. RUDI VERVOORT

Question n° 246 de M. Benoît Cerexhe du 7 mai 2013 :

L'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aéroflorale II » et la subside de cet événement.

L'Aéroflorale II, une machine conçue par l'artiste François Delarozière, a été présentée à Bruxelles, sur le Mont des Arts, du 2 au 5 mai dernier. Il s'agit d'un navire présentant une expo et un arbre à idées sur lequel les Bruxellois ont pu proposer leurs suggestions dans le cadre de la campagne menée par les villes candidates au titre de « capitale verte 2015 ».

Ma question sera simple :

- Avez-vous directement accordé une subvention ou un subside pour financer cet événement ? Si oui, pour quels montants ?
- Les organismes sur lesquels vous exercer une tutelle ont-ils accordé une subvention ou un subside pour financer cet événement ? Si oui, lesquels et pour quels montants ?
- Des ASBL pour lesquelles vous accordez des subventions ou subsides ont-elles accordé des subsides ou subventions pour financer cet événement ? Si oui, lesquelles et pour quels montants ?

Réponse :

En réponse à votre question du 7 mai dernier relative à la présence du 2 au 5 mai dernier de l'Aéroflorale II sur le Mont des Arts, je peux vous confirmer :

- que je n'ai accordé aucune subvention ni subside pour financer cet événement;
- qu'en tant que Membre du Collège de la Commission communautaire française, je n'exerce la tutelle sur aucun organisme dépendant de la Commission communautaire française;
- que les subventions ou subsides accordés à des ASBL n'ont nullement été destinés à financer cet événement.

Le contrôle des justificatifs qui seront fournis en temps utiles par les ASBL permettront de vérifier cet état de fait.

Question n° 254 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

Le soutien aux ASBL dans le cadre du décret de cohésion sociale.

Dans le cadre du décret de cohésion sociale, la Commission communautaire française reconnaît et subventionne des ASBL actives sur le terrain. Je souhaiterais donc prendre connaissance des éléments suivants :

- Quelles sont les associations bruxelloises qui ont obtenu une aide financière de la Commission communautaire française en 2010, en 2011 et en 2012, les projets soutenus ainsi que les budgets y afférents ?
- Quel est le nombre des agents de l'administration qui sont chargés actuellement du contrôle de la bonne gestion des subsides par les associations bénéficiaires ?
- Quels sont les montants globaux indûment perçus par les ASBL en 2010, en 2011 et en 2012 ? Desdites sommes, quels sont les montants qui ont été effectivement récupérés par l'administration ?
- Quelle est la part du budget qui a été consacrée spécifiquement à l'accueil des primo-arrivants en Région bruxelloise en 2010, en 2011 et en 2012, par rapport aux autres volets de la cohésion sociale ?

Réponse :

Vos questions relatives aux activités des ASBL subventionnées en cohésion sociale ont retenu toute mon attention.

En ce qui concerne les associations qui ont obtenu une subvention, je vous invite à prendre connaissance des listes annexées à cette réponse.

Un seconde liste indique les priorités pour lesquelles les associations sont subventionnées.

Les contrats avec ces associations sont conclus pour une durée de 5 ans.

Le tableau ci-dessous vous permettra de visualiser la répartition des moyens attribués aux associations selon les priorités définies par le Collège.

Volet	Soutien et accompagnement scolaire	alpha/FLE	Accueil primo-arrivants	Actions complémentaires	Actions transversales	Total
Communal	3.425.453	1.264.380	574.645	590.5291	265.962	6.120.969
Régional	350.961	379.096	393.807	165.056	205.914	1.494.834
Total	3.776.414	1.643.476	968.452	755.585	471.876	7.615.803

Le service de la cohésion sociale compte 2,5 ETP pour le contrôle des pièces justificatives, 1 ETP affecté entre autres à la liquidation et au suivi des paiements ainsi qu'un attaché ETP responsable notamment de la vérification du volet budgétaire. Ils sont en charge du contrôle des dossiers justificatifs des ASBL soutenues dans le cadre du décret de cohésion sociale mais également les subventions FIPI, initiatives, non marchand, bon de commande ...

Le montant total non justifié s'élève à 125.598 € pour 2010 et 89.356 € pour 2011. Le montant récupéré s'élève à 84.495 € pour 2010 et 59.922 € pour 2011. Des ASBL sont actuellement encore en cours de remboursement et une ASBL a été mise en liquidation en 2011 pour un montant de 18.466 €.

Pour 2012, les contrôles sont actuellement en cours donc aucune information globale ne peut être fournie.

Des réunions d'information concernant les dispositions relatives aux justificatifs financiers ont été organisées et ont rencontré un grand succès. Le service se met à disposition des ASBL pour expliquer les attentes des services du collège afin d'apporter une réponse adéquate.

La part du budget affectée exclusivement à l'accueil des primo-arrivants est difficile à évaluer avec précision. En effet, plusieurs ASBL proposent des activités répondant à une, deux, voire aux trois priorités définies par le Collège.

Extraire précisément la part du budget réservée à l'action primo-arrivants s'avère donc très périlleux lorsque les activités sont multiples.

Les chiffres repris dans le tableau ci-dessus comprennent donc une part d'estimation.

Les projets relevant de la priorité primo-arrivants, consistent principalement à organiser un accueil de ces personnes dans des permanences sociales et juridiques.

2006-2010		2011-2015		2011-2015		2012	
Communal	2010	Communal	2011	Communal	2011	Communal	2012
Abordage	13.293,50	Abordage	37.144,17	Abordage	37.989,50	Abordage	37.989,50
Action en milieu ouvert à Schaerbeek	2.699,49	Action en milieu ouvert à Schaerbeek	5.089,89	Action en milieu ouvert à Schaerbeek	5.161,63	Action en milieu ouvert à Schaerbeek	5.161,63
Africa Sub Sahara	5.398,99	Africa Sub Sahara	19.139,78	Africa Sub Sahara	17.549,54	Africa Sub Sahara	17.549,54
Alhambra Suite	15.657,07	Amis d'accompagner (Les)	25.000,00	Amis d'accompagner (Les)	25.808,15	Amis d'accompagner (Les)	25.808,15
Amis d'Aladdin (Les)	41.376,75	Amis d'Aladdin (Les)	44.447,99	Amis d'Aladdin (Les)	44.778,95	Amis d'Aladdin (Les)	44.778,95
Amis des Bibliothèques de la ville de Bruxelles (Les)	17.741,07	Amis des Bibliothèques de la ville de Bruxelles (Les)	18.200,31	Amis des Bibliothèques de la ville de Bruxelles (Les)	18.314,50	Amis des Bibliothèques de la ville de Bruxelles (Les)	18.314,50
Amis de Wetchi	27.303,76	Amis de Wetchi	20.517,80	Amis de notre service d'aide à la jeunesse en milieu ouvert	10.323,26	Amis de notre service d'aide à la jeunesse en milieu ouvert	10.323,26
Animations et loisirs pour tous	13.789,85	Amis de notre service d'aide à la jeunesse en milieu ouvert	10.000,00	Animations et loisirs pour tous	58.377,87	Animations et loisirs pour tous	58.377,87
Apprenti-Sage	10.797,98	Animations et loisirs pour tous	40.197,02	Apprenti-Sage	15.484,89	Apprenti-Sage	15.484,89
Arabe (Centre culturel)	30.234,33	Apprenti-Sage	25.279,56	Arabe (Centre culturel)	30.969,78	Arabe (Centre culturel)	30.969,78
Arhis - La Maison culturelle belge-roumaine	22.027,87	Arabe (Centre culturel)	30.776,70	Arhis - La Maison culturelle belge-roumaine	22.739,94	Arhis - La Maison culturelle belge-roumaine	22.739,94
Assemblages	21.595,95	Arhis - La Maison culturelle belge-roumaine	22.598,17	Assemblages	25.808,15	Assemblages	25.808,15
Association bruxelloise d'entraide et de formations (ABEF)	35.784,49	Assemblages	25.559,12	Association bruxelloise d'entraide et de formations (ABEF)	46.454,67	Association bruxelloise d'entraide et de formations (ABEF)	46.454,67
Association de développement des nouvelles technologies	20.786,10	Association bruxelloise d'entraide et de formations (ABEF)	45.926,46	Association d'aide et d'information aux migrants de langue portugaise en situation précaire ou irrégulière	10.323,26	Association d'aide et d'information aux migrants de langue portugaise en situation précaire ou irrégulière	10.323,26
Association de la pensée d'Ataturk de Belgique (APAB)	13.094,85	Association d'aide et d'information aux migrants de langue portugaise en situation précaire ou irrégulière	10.000,00	Association de la pensée d'Ataturk de Belgique (APAB)	10.000,00	Association de la pensée d'Ataturk de Belgique (APAB)	10.000,00
Association de parents pour l'orientation et la médiation du quartier Saint-Antoine	32.393,93	Association de parents pour l'orientation et la médiation du quartier Saint-Antoine	32.221,15	Association de parents pour l'orientation et la médiation du quartier Saint-Antoine	32.423,30	Association de parents pour l'orientation et la médiation du quartier Saint-Antoine	32.423,30
Association des parents portugais émigrés en Belgique	22.999,69	Association des parents portugais émigrés en Belgique	15.000,00	Association des parents portugais émigrés en Belgique	20.135,81	Association des parents portugais émigrés en Belgique	20.135,81
Association d'insertion, de liberté et d'échange	5.776,92	Association d'insertion, de liberté et d'échange	39.885,58	Association d'insertion, de liberté et d'échange	20.646,52	Association d'insertion, de liberté et d'échange	20.646,52
Association du personnel enseignant francophone de l'enseignement officiel de Koebelberg	52.586,14	Association d'insertion, de liberté et d'échange	20.517,80	Association d'insertion, de liberté et d'échange	38.190,84	Association d'insertion, de liberté et d'échange	38.190,84
Association interculturelle, sociale et sportive	9.070,30	Association sportive et éducative Anneessens	37.693,84	Association sportive et éducative Anneessens	52.144,85	Association sportive et éducative Anneessens	52.144,85
Association sportive et éducative Anneessens	32.418,78	Ateliers des Petits Pas	51.819,76	Ateliers des Petits Pas	25.994,88	Ateliers des Petits Pas	25.994,88
Ateliers de la Lune bavarde (Les)	25.994,94	Ateliers du Soleil	25.832,81	Ateliers du Soleil	41.466,96	Ateliers du Soleil	41.466,96
Ateliers du Soleil	7.317,34	Ateliers populaires	41.208,43	Ateliers populaires	21.329,92	Ateliers populaires	21.329,92
Ateliers populaires	25.180,88	Atoll	21.019,03	Avenir ASBL	23.743,50	Avenir ASBL	23.743,50
Atoll	40.168,47	Avenir ASBL	23.586,24	Avicenne	18.581,87	Avicenne	18.581,87
Avenir ASBL	13.790,09	Bazar (Le)	18.466,02	Bazar (Le)	21.678,85	Bazar (Le)	21.678,85
Espace STL Saint-Gilles	22.643,36	Belgique Djobouti	10.000,00	Belgique Djobouti	10.323,26	Belgique Djobouti	10.323,26
Bouillon de Cultures	15.333,13	Bouillon de Cultures	53.594,85	Bouillon de Cultures	38.718,72	Bouillon de Cultures	38.718,72
Bruegel (Centre culturel)	18.761,48	Bruegel (Centre culturel)	33.286,23	Bruegel (Centre culturel)	33.495,08	Bruegel (Centre culturel)	33.495,08
Bruxelles Nord (Centre culturel) - Maison de la Création	54.742,30	Bruxelles Nord (Centre culturel) - Maison de la Création	16.616,30	Bruxelles Nord (Centre culturel) - Maison de la Création	16.720,54	Bruxelles Nord (Centre culturel) - Maison de la Création	16.720,54
Bruxelles Nord (Centre culturel) - Maison de la Création	41.243,29	Cactus (Le)	40.964,48	Cactus (Le)	41.293,40	Cactus (Le)	41.293,40
Cactus (Le)	16.196,96	Caméléon bavard (Le)	70.683,82	Caméléon bavard (Le)	25.983,30	Caméléon bavard (Le)	25.983,30
Caméléon bavard (Le)	37.253,02	CATI - Centre d'alphabetisation pour travailleurs immigrés	25.821,30	CATI - Centre d'alphabetisation pour travailleurs immigrés	71.127,27	CATI - Centre d'alphabetisation pour travailleurs immigrés	71.127,27
CATI - Centre d'alphabetisation pour travailleurs immigrés	74.829,97	Cemome	5.106,89	Cemome	72.262,83	Cemome	72.262,83
Cemome	53.125,21	Centforjil Sport	71.686,64	Centforjil Sport	20.646,52	Centforjil Sport	20.646,52
Centre d'alphabétisation pour travailleurs immigrés	4.128,62	Centre communautaire maritime	45.125,00	Centre communautaire maritime	45.422,35	Centre communautaire maritime	45.422,35
Centre communautaire maritime	65.146,35	Centre culturel de Jette	71.047,36	Centre culturel de Jette	71.746,66	Centre culturel de Jette	71.746,66
Centre culturel de Jette	43.453,21	Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation	55.258,02	Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation	11.362,60	Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation	11.362,60
Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation	59.766,80	Centre d'action sociale italien - Université ouvrière	66.343,11	Centre d'action sociale italien - Université ouvrière	55.745,61	Centre d'action sociale italien - Université ouvrière	55.745,61
Centre de développement et d'animation Schaarbeekois	48.590,89	Centre de développement et d'animation Schaarbeekois	36.796,74	Centre de développement et d'animation Schaarbeekois	66.759,32	Centre de développement et d'animation Schaarbeekois	66.759,32
Centre de développement et d'animation Schaarbeekois	64.668,83	Centre d'entraide de Jette	47.779,85	Centre d'entraide de Jette	37.163,74	Centre d'entraide de Jette	37.163,74
Centre d'entraide de Jette	30.774,23	Centre de réflexion Francisco Ferrer	44.310,14	Centre de réflexion Francisco Ferrer	49.620,06	Centre de réflexion Francisco Ferrer	49.620,06
Centre d'intégration socio-économique par le travail	27.185,99	Centre d'intégration socio-économique par le travail	10.000,00	Centre d'intégration socio-économique par le travail	20.646,52	Centre d'intégration socio-économique par le travail	20.646,52
Centre de réflexion Francisco Ferrer	43.191,90	Centre féminin d'éducation permanente	20.485,04	Centre féminin d'éducation permanente	10.323,26	Centre féminin d'éducation permanente	10.323,26
Centre féminin d'éducation permanente	18.734,49	Centre hellénique et interculturel de Bruxelles	10.102,99	Centre hellénique et interculturel de Bruxelles	51.616,30	Centre hellénique et interculturel de Bruxelles	51.616,30
Centre hellénique et interculturel de Bruxelles	3.977,97	Centre interculturel de formation par l'action	51.216,08	Centre interculturel de formation par l'action	33.034,43	Centre interculturel de formation par l'action	33.034,43
Centre interculturel de Bruxelles	5.398,99				10.323,26		10.323,26

Centre interculturel de formation par l'action Centre Lorca	46.971,19 53.989,88	Centre pédagogique Paroles ASBL Centre social de Béguinage	32.810,72 10.000,00	Chom'hier – AID Cité des jeunes (Maison de jeunes en milieu populaire – Le Local) (La)	13.201,99 26.099,27 16.720,54 12.099,49
Cercle d'échanges et de relations culturelle	31.315,13 10.599,92	Chom'hier – AID Cité des jeunes (Maison de jeunes en milieu populaire – Le Local) (La)	13.017,83 25.936,55	Club de jeunesse, Action éducative Club des petits débrouillards de la Région bruxelloise	16.720,54 12.099,49
Chom'hier – AID Cité des jeunes (Maison de jeunes en milieu populaire – Le Local) (La)	8.854,34 26.239,08	Chom'hier – AID Cité des jeunes (Maison de jeunes en milieu populaire – Le Local) (La)	12.024,06 10.258,90	Cohésion Cohésion sociale d'Evere – Actions communautaires	10.323,26 82.170,06
Club de jeunesse, Action éducative Club des petits débrouillards de la Région bruxelloise	16.196,96 11.720,61	Cohésion Cohésion sociale d'Evere – Actions communautaires	81.657,77 128.424,50	Cohésion sociale ixelloise Collectif formation société	129.273,00 54.760,77
Cohésion Cohésion sociale d'Evere – Actions communautaires	17.816,66 99.790,57	Cohésion sociale ixelloise Collectif formation société	53.756,40 26.364,53	Colombier – Centre de médiation et d'aide extra-scolaire Convergences	26.529,93 43.873,66
Cohésion sociale ixelloise	124.652,80	Colombier – Centre de médiation et d'aide extra-scolaire Convergences	43.148,32	Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers Coursaires (Les)	35.099,09 15.274,30
Collectif d'alphabétisation Collectif formation société	23.399,21 27.439,31	Convergences Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers	34.343,30 15.179,07	Couleurs jeunes	51.616,30
Colombier – Centre de médiation et d'aide extra-scolaire Conseil jeunesse développement	25.699,18 5.590,60	Coursaires (Les) Couleurs jeunes	50.978,46 33.404,42	Créations CTL La Barricade	33.613,99 50.938,76
Convergences COSO	25.041,38 18.356,55	Créations CTL La Barricade	48.214,66 8.500,00	Darna Démocraie Plus	25.808,15 13.021,00
Couleurs jeunes	13.014,48	Dakira	25.000,00	Dialogue Afrique Europe	16.517,22
Créations CTL La Barricade	37.792,92 32.561,41	Dalk	8.000,00	Don Bosco – Télé service	17.033,38
Dakra	44.721,83	Démocratie Plus	16.307,52	Double Sens	10.323,26
Declik	5.000,00 5.000,00	Dialogue Afrique Europe Don Bosco – Télé service	16.927,19 10.139,78	Douzerome EATA Association européenne des académiciens	20.646,52 20.646,52
Démocratie Plus Dialogue Afrique Europe	11.877,77 25.755,55	Double Sens Douzerome	10.000,00 20.517,80	École de Cirque de Bruxelles École des jeunes de la Royale Union saint-gilloise	47.854,58 41.293,04 20.646,52
Don Bosco – Télé service	5.398,99	EATA Association européenne des académiciens	47.544,88	Entraide	8.917,23
Dynamo	21.595,95	turcs Belgique	41.018,04	Entraide Bruxelles	27.872,80
EATA Association européenne des académiciens	46.759,66	École de Cirque de Bruxelles École des jeunes de la Royale Union saint-gilloise	20.517,80 8.861,64	Entraide des Marolles Entraide et Culture	21.179,36 44.908,25
turcs Belgique	45.917,79	Entraide Bruxelles	27.670,94	Espace de médiation, de communication, de cultures et de conseils juridiques	11.147,04
École de Bruxelles	39.321,91	Entraide des Marolles Entraide et Culture	21.047,31 44.200,90	Espace ixellois Espace P ASBL	24.646,52 10.701,15
École des jeunes de la Royale Union saint-gilloise	24.252n25	Espace de médiation, de communication, de cultures et de conseils juridiques	11.077,54	Espace Senghor (Centre culturel Etterbeek)	55.197,44
Entraide	8.638,38	Espace ixellois Espace P ASBL	20.232,01	Esperluète (L')	42.827,13
Entraide Bruxelles	25.915,14	Espace de médiation, de communication, de cultures et de conseils juridiques	10.634,44	Evere (Centre culturel d')	65.737,49
Entraide des Marolles Entraide et Culture	20.516,15 26.994,94	Espace ixellois Espace P ASBL	54.853,31	Femmes épanouies et actives	5.622,64
Entraide et Solidarité	30.258,09	Espace Senghor (Centre culturel Etterbeek)	42.560,12	Figulier – Service social musulman	76.576,74
Espace de dialogue interculturel	21.956,39	Esperluète (L')	63.958,56	Football – Études – Familles – Anderlecht	18.581,87
Espace de médiation, de communication, de cultures et de conseils juridiques	12.823,88	Evere (Centre culturel d')	5.622,64	Formation insertion jeunes	38.196,06
Espace ixellois et de conseils juridiques	10.797,98	Femmes épanouies et actives	76.099,32	Formosa	14.452,57
Espace P ASBL	10.366,06	Figulier – Service sociale musulman	18.486,02	Forum koekelbergois	54.461,39
Espace Senghor (Centre culturel Etterbeek)	57.659,31	Football – Études – Familles – Anderlecht	37.935,49	Foyer des jeunes	15.484,89
Esperluète (L')	41.486,05	Formation insertion jeunes	14.223,65	Foyer des jeunes des Marolles (Le)	10.323,26
Evere (Centre culturel d')	10.797,98	Formosa	54.000,04	Gerbe AMO	14.053,33
Femmes prévoyantes socialistes du Brabant de Jette	956,87	Forum koekelbergois	15.388,35	Gerbe Santé mentale	16.686,03
Figulier – Service sociale musulman	74.178,83	Foyer des jeunes	10.000,00	Goutte d'huile	33.034,43
Football – Études – Familles – Anderlecht	19.436,36	Foyer des jeunes des Marolles (Le)	13.965,72	Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées	45.563,49
Forest en action	7.045,68	Gerbe AMO	16.582,00	Groupe d'entraide scolaire de Laeken	46.657,06
Forest Quartiers Santé	8.478,79	Gerbe Santé mentale			

Formation insertion jeunes	Goutte d'huile	32.804,15	Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines
<p>Formosa Forum koekelbergseis Foyer des jeunes Gerbe AMO Goutte d'huile Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées Groupe d'entraide scolaire de Laeken Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines</p>	<p>8.638,38 48.050,99 18.574,89 13.613,27 31.060,38 44.136,72 45.205,73</p>	<p>45.279,42 46.376,11 26.494,58 12.248,62 12.248,62 23.142,94 31.898,90 15.276,76</p>	<p>1.500,00 26.660,80 10.323,26 151.587,20 12.325,47 34.572,80 15.484,89 20.646,52 14.452,57</p>
<p>Groupes féminines Groupe Santé Josaphat Groupe socialiste d'action et de réflexion dur l'audiovisuel Harmonisation sociale schaarbeekoise Inférences Institut de la vie Institut kurde de Bruxelles Interpole</p>	<p>6.478,79 25.825,95 10.797,98 10.878,98 131.840,40 11.939,51 22.558,89 5.299,96 26.994,94 10.690,00 14.901,21 10.783,99 17.276,76 8.398,6</p>	<p>20.385,79 14.362,46 33.564,54 28.685,20 143.305,90 34.894,23 6.500,00 36.445,09 9.219,45 49.279,57 238.011,00 19.491,91 20.000,00 506.537,90</p>	<p>34.066,76 28.905,13 144.305,60 35.113,15 10.000,00 35.673,73 5.000,00 49.588,73 239.590,90 22.114,20 2.500,00 20.646,52 511.233,70 5.161,63</p>
<p>Jardin ensoleillé (Le) Jeunesse à Bruxelles ASBL Joseph Swinnen La Ribambelle, Halte accueil de la Senne Lezarts – Urbains (Fondation Jacques Gueux) Ligue de quartier petite enfance Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente Ligue des familles Ligue des familles Lire et écrire Lutte contre l'exclusion sociale</p>	<p>21.805,43 26.465,84 145.075,30 34.013,62 36.525,34 8.476,41 48.035,92 295.257,40 12.525,85 19.181,52 11.595,56 5.899,98 443.082,40 8.298,99 5.622,37</p>	<p>5.129,45 23.145,56 23.564,71 53.253,46 56.836,36 22.155,07 36.838,68 20.496,50 15.955,91 29.909,61 25.647,25 39.879,12 30.251,60 59.838,89 57.460,10 41.035,60 44.741,97</p>	<p>26.646,52 23.743,50 53.587,55 57.192,93 22.294,06 37.163,74 20.646,52 16.091,90 30.097,47 25.808,15 40.129,31 30.969,78 60.776,20 57.820,59 41.293,04 13.500,00 45.422,35 41.293,04</p>
<p>Maison de l'Amérique latine, seul Maison d'entraide pour le développement social Maison de quartier d'Helmet Maison de quartier Saint-Antoine Maison des associations de Bruxelles Liens de quartier petite enfance Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente Ligue des familles Ligue des familles Local Ludocontact</p>	<p>19.177,21 19.177,21 14.210,64 29.154,53 26.674,00 38.872,71 9.718,18 37.037,06 57.769,17 43.191,90 28.658,70 16.196,96 12.316,94 5.291,01 139.196,30</p>	<p>20.000,00 5.129,45 23.564,71 53.253,46 56.836,36 22.155,07 36.838,68 20.496,50 15.955,91 29.909,61 25.647,25 39.879,12 30.251,60 59.838,89 57.460,10 41.035,60 44.741,97 8.136,98</p>	<p>13.500,00 45.422,35 41.293,04 8.258,61 143.746,30 30.085,18 62.894,47 36.441,11 10.000,00 16.517,22 35.506,66 41.293,04 127.215,61 58.417,27 7.226,28 15.484,89 15.484,89 37.565,50 26.077,80</p>
<p>Maison de l'Amérique latine, seul Maison d'entraide pour le développement social Maison de quartier d'Helmet Maison de quartier Saint-Antoine Maison des associations de Bruxelles Liens de quartier petite enfance Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente Ligue des familles Ligue des familles Local Ludocontact</p>	<p>19.177,21 19.177,21 14.210,64 29.154,53 26.674,00 38.872,71 9.718,18 37.037,06 57.769,17 43.191,90 28.658,70 16.196,96 12.316,94 5.291,01 139.196,30</p>	<p>20.000,00 5.129,45 23.564,71 53.253,46 56.836,36 22.155,07 36.838,68 20.496,50 15.955,91 29.909,61 25.647,25 39.879,12 30.251,60 59.838,89 57.460,10 41.035,60 44.741,97 8.136,98</p>	<p>13.500,00 45.422,35 41.293,04 8.258,61 143.746,30 30.085,18 62.894,47 36.441,11 10.000,00 16.517,22 35.506,66 41.293,04 127.215,61 58.417,27 7.226,28 15.484,89 15.484,89 37.565,50 26.077,80</p>
<p>Maison de l'Amérique latine, seul Maison d'entraide pour le développement social Maison de quartier d'Helmet Maison de quartier Saint-Antoine Maison des associations de Bruxelles Liens de quartier petite enfance Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente Ligue des familles Ligue des familles Local Ludocontact</p>	<p>19.177,21 19.177,21 14.210,64 29.154,53 26.674,00 38.872,71 9.718,18 37.037,06 57.769,17 43.191,90 28.658,70 16.196,96 12.316,94 5.291,01 139.196,30</p>	<p>20.000,00 5.129,45 23.564,71 53.253,46 56.836,36 22.155,07 36.838,68 20.496,50 15.955,91 29.909,61 25.647,25 39.879,12 30.251,60 59.838,89 57.460,10 41.035,60 44.741,97 8.136,98</p>	<p>13.500,00 45.422,35 41.293,04 8.258,61 143.746,30 30.085,18 62.894,47 36.441,11 10.000,00 16.517,22 35.506,66 41.293,04 127.215,61 58.417,27 7.226,28 15.484,89 15.484,89 37.565,50 26.077,80</p>
<p>Maison de l'Amérique latine, seul Maison d'entraide pour le développement social Maison de quartier d'Helmet Maison de quartier Saint-Antoine Maison des associations de Bruxelles Liens de quartier petite enfance Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente Ligue des familles Ligue des familles Local Ludocontact</p>	<p>19.177,21 19.177,21 14.210,64 29.154,53 26.674,00 38.872,71 9.718,18 37.037,06 57.769,17 43.191,90 28.658,70 16.196,96 12.316,94 5.291,01 139.196,30</p>	<p>20.000,00 5.129,45 23.564,71 53.253,46 56.836,36 22.155,07 36.838,68 20.496,50 15.955,91 29.909,61 25.647,25 39.879,12 30.251,60 59.838,89 57.460,10 41.035,60 44.741,97 8.136,98</p>	<p>13.500,00 45.422,35 41.293,04 8.258,61 143.746,30 30.085,18 62.894,47 36.441,11 10.000,00 16.517,22 35.506,66 41.293,04 127.215,61 58.417,27 7.226,28 15.484,89 15.484,89 37.565,50 26.077,80</p>

Mondial Sport	29.143,10	Réseau d'échanges de savoirs RES59	17.602,08	Recherche et formation socioculturelles	22.711,17
Mouvement social d'action interculturel	58.309,07	Résilience et intégration	13.000,00	Réseau d'échanges de savoirs RES59	8.903,81
Notre Coin de Quartier	38.116,85	Ressources humaines (Centre des)	12.236,60	Résilience et intégration	20.000,00
Œuvres paroissiales de Saint-Gilles	5.000,00	Ruche aux livres (La)	30.776,70	Ressources humaines (Centre des)	12.313,37
Oranger (L')	15.137,68	Rue (La)	49.087,77	Ruche aux livres (La)	30.969,78
Partenariat Dr- de Schaeerbeek et Saint-Josse	34.392,87	Ruelle (La)	39.776,70	Rue (La)	49.551,65
Partenariat de Cureghem	36.713,12	SAFA	35.486,23	Ruelles (La)	42.469,78
Partenariat Marconi	127.100,81	Sémaphore	23.271,17	SAFA	36.131,41
Pavillon (Le)	33.459,22	Service d'intégration et d'insertion missions actions	59.386,42	Sémaphore	23.743,50
Pissenillis (Les)	12.587,62	Service social juif	10.087,85	Service d'intégration et d'insertion mission actions	56.293,05
Progrès	6.478,79	Sésame	18.419,34	Service social juif	10.323,26
Quartier et famille ASBL	12.795,60	Simoners	55.397,80	Sésame	18.581,87
Quatre vingt-huit ASBL (Le)	36.389,18	Sociedad hispano belga de ayuda mutua	20.377,41	Simoners	55.745,61
Rasquinnet ASBL	16.822,97	Société Saint-Vincent de Paul de la Région bruxelloise	12.000,00	Sociedad hispano belga de ayuda mutua	23.646,52
Recherche et formation socioculturelles	17.538,81	Solidarité ASBL	10.000,00	Société Saint-Vincent de Paul de la Région bruxelloise	12.387,91
Renaissance Lemmens (Comité de quartier)	16.196,96	Solidarité savoir	5.039,84	Solidarité ASBL	10.323,26
Réseau d'échanges de savoirs RES59	13.599,04	Synergie 14	17.000,00	Solidarité étudiants tiers-monde (ASBL)	10.000,00
Réserve communale Saint-Josse	154,67	Synergies africaines en Belgique	7.108,69	Solidarité savoir	5.161,63
Ressources humaines (Centre des)	11.927,79	TEFO (Centre)	59.264,81	Solidité savoir	23.000,00
Ruche aux livres (La)	30646,82	Théâtre Mami	7.000,00	Synergie 14	59.636,62
Rue (La)	42.014,92	Toucan (Le)	16.173,20	TEFO (Centre)	16.274,66
Ruelle (La)	47.007,69	Trapèze ASBL	6.158,22	Toucan (Le)	6.215,64
SAFA	18.780,55	Turkish Lady	15.083,87	Trapèze ASBL	15.484,89
SAME-SAME	10.797,98	Union de locataires	5.111,82	Turkish Lady	5.161,63
Sarbacane ASBL	13.497,47	Union des locataires d'Anderlecht	40.879,39	Union de locataires	41.293,04
Sémaphore	10.474,04	Union des locataires d'Anderlecht	15.369,21	Union des locataires d'Anderlecht	15.484,89
Service de traduction et d'interpréariat en milieu sociale bruxellois	13.259,92	Vie associative francophone d'Anderlecht	79.958,71	VIDEP	80.521,43
Service d'intégration et d'insertion missions actions	63.285,20	Vision	34.960,08	Vision	35.179,41
Service social juif	3.779,29	Voix des femmes	46.963,78	Voix des femmes	48.003,16
Sésame	16.196,96	Walalou	41.978,46	Walalou	42.325,37
Simoners	53.989,88	Welcome - Babelkot	34.328,31	Welcome - Babelkot	35.099,09
Sociedad hispano belga de ayuda mutua	14.577,27	Winnie-kot (Le)	14.346,74	Winnie-kot (Le)	14.452,57
Solidarité savoir	1.538,71	Zorobabel ASBL	6.165,46		
Source	10.578,87				
Synergie 14	12.823,88				
Synergies africaines en Belgique	4.198,25				
Tarantino	6.955,79				
TEFO (Centre)	57.769,17				
Théâtre Mami	14.694,83				
Toucan (Le)	15.765,04				
Trapèze ASBL	5.299,96				
Turkish Lady	3.239,39				
Ulysse	8.479,94				
Union des locataires	4.319,19				
Union des locataires d'Anderlecht	34.661,50				
VIDEP	14.260,89				
Vie associative francophone d'Anderlecht	75.654,94				
Vie féminine ASBL	61.710,85				
Vision	34.077,81				
Vivre à Koebelberg	6.478,79				
Voix des femmes	17.913,30				
Walalou	37.792,92				
Welcome - Babelkot	12.680,77				
Winnie-kot (Le)	13.392,73				
Zorobabel ASBL	5.579,80				
Total	6.156.464,52	Total	6.753.791,23	Total	6.809.386,10

Régional	2010	Régional	2011	Régional	2012
2BOUTS Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren – Jeunesse Animation prévention socioculturelle – Le Pas Association pour le droit des étrangers Atout Projet Brocoli Théâtre Bruxelles Accueil Bruxelles Laïque Centre d'information et de documentation pour jeunes Centre vidéo de Bruxelles Cirqu'conflix Collectif d'alphabétisation Convivialités Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers Corsaires (Les) Cultures et santé Démocratie plus Dynamo Dynamo Espace 66 centre culturel Espace Cré-Action Espace P ASBL Fédération indépendante des seniors Forest en action Formation insertion jeunes Ganshoren « La Villa » (centre culturel de)	9.000,00 9.213,91 25.291,20 24.295,45 17.582,21 26.439,09 21.125,60 39.067,08 8.098,48 51.830,28 61.008,56 53.989,88 70.242,57 26.778,98 5.398,99 22.092,66 2.689,49 32.308,62 38.332,81 4.319,19 40.600,39 6.478,79 5.000,00 14.756,23 6.896,67 8.033,69 14.962,24 21.595,95 13.389,49 49.670,69 12.228,71 59.388,87 19.112,42 43.191,90 27.124,52 2.649,98 43.191,90 10.589,92 32.933,83 8.098,48 8.262,10 10.589,92 15.549,09 10.797,98 73.777,60 34.810,17	2BOUTS Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren – Jeunesse Amorce (L) Animation prévention socioculturelle – Le Pas Association pour le droit des étrangers Atout Projet Brocoli Théâtre Bruxelles Accueil Bruxelles Laïque Caméléon Bavard (Le) Centre vidéo de Bruxelles Chom'hier – AID Cirqu'conflix Club des petits débrouillards de la Région bruxelloise Collectif d'alphabétisation Conseil jeunesse développement Convivialités Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers Dynamo Espace Cré-Action Espace de dialogue interculturel Espace P ASBL Femmes épanouies et actives Formosa Ganshoren « La Villa » (centre culturel de) Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines Info jeunes Bruxelles Institut de recherche pour le développement de l'espace culturel européen, observatoire du genre, de la féminisation et des langues IS ASBL Maison de l'Amérique latine, Seul Maison des associations de Bruxelles Maison des jeunes de Ganshoren Maison en plus Ma maison à toi Mes-Tissages Musique plurielle Nouveaux disparus (Les) Objectif, mouvement pour l'égalité des droits Omar Khayyam, recherches et échanges (centre culturel) Réseau mariage et migration Schola – ULB Scientothèque (La) – ULB Service d'éducation et de formation populaire Service de jeunesse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active – CEIMEA Service de traduction et d'interprétariat en milieu social bruxellois Service international de recherche, d'éducation et d'action sociale	12.233,01 20.238,55 12.000,00 25.647,25 24.924,00 18.037,20 27.123,51 21.671,93 64.699,80 25.615,03 53.171,88 25.000,00 52.320,39 12.000,00 76.397,80 10.144,74 72.060,57 20.517,80 101.828,91 20.517,80 30.588,45 15.167,74 10.000,00 5.000,00 10.207,99 25.167,74 10.000,00 10.000,00 22.194,09 20.316,60 60.925,56 19.606,81 10.000,00 10.000,00 10.000,00 17.152,88 20.517,80 25.547,94 15.209,67 25.000,00 54.832,79 35.711,23 10.258,90 22.569,58 50.000,00 42.923,24	12.387,91 20.646,52 12.387,91 25.808,15 25.080,36 18.150,36 27.293,67 21.807,89 65.105,71 25.808,15 53.505,46 25.808,15 52.648,63 12.387,91 77.424,46 10.323,26 72.512,65 20.646,52 103.232,61 20.3646,52 30.969,78 15.484,89 10.323,26 5.161,63 10.323,25 25.808,15 10.323,26 10.323,26 22.293,08 20.646,52 61.307,78 19.729,82 10.323,26 10.323,26 10.323,26 17.260,49 20.646,52 25.808,15 15.484,89 25.808,15 55.176,80 35.935,27 10.323,26 22.711,17 51.616,30 43.192,52	
Itinéraires AMO Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente Maison de l'Amérique latine, Seul Maison des associations de Bruxelles Maison des jeunes de Ganshoren Maison en plus Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et le xénophobie Mouvement francophone de Belgique des réseaux d'échanges réciproques de savoirs Musique plurielle Ni putes ni soumises (Wallonie-Bruxelles) Nouveaux disparus (Les) Omar Khayyam, recherches et échanges (centre culturel) Partenariat Marconi Partenariat Marconi Piment (Le) Promo jeunes Schola – ULB Scientothèque (La) – ULB					

Service d'éducation et de formation populaire	15.000,00	Service de la transformation, l'innovation et le changement social	27.692,87	Service de la transformation, l'innovation et le changement social	27.866,61
Service de jeunesse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active – CEMEA	57.769,17	Théâtre Maat	15.279,56	Théâtre Maat	15.484,89
Service international de recherche, d'éducation et d'action sociale	41.840,00	Trempins ASBL	20.517,80	Trempins ASBL	20.646,52
Service pour la transformation, l'innovation et le changement social	26.994,94	Troisième œil (Le)	10.000,00	Troisième œil (Le)	10.323,26
Service social juif	10.797,98	Ulysse	20.219,55	Ulysse	40.648,52
Solidarité savoir	4.319,19	Vie féminine ASBL	66.597,69	Vie féminine ASBL	67.101,19
Théâtre Maat	10.797,98	Watermael-Boitsfort en plein air	53.137,00	Watermael-Boitsfort en plein air	53.470,36
Théâtre Océan Nord	10.797,98				
Trempins ASBL	32.393,93				
Voix des femmes	59.832,12				
Watermael-Boitsfort en plein air	51.796,81				
Zinneke ASBL	19.949,66				
Total	1.506.580	Total	1.514.385,21	Total	1.545.607,50

Initiatives	2010	Initiatives	2011	Initiatives	2012
Cinemamed	15.000,00	Akhenaton	10.000,00	Agence Aller	35.000,00
Badje	5.000,00	Al Malak (centre culturel)	2.000,00	Al Malak (centre culturel)	2.000,00
Bruxelles – Ville-Région en santé	6.200,00	Article 27	10.000,00	Belgique Djibouti	8.350,00
Pavillon	10.000,00	Association pédagogique d'accueil aux jeunes – Aide en milieu ouvert	47.950,00	Bruxelles Accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance	5.000,00
Ciproc	10.000,00	Belgique Djibouti	6.200,00	Bruxelles – Ville-Région en santé	6.200,00
Objectif	15.000,00	Bruxelles Accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance	5.000,00	Calame	10.000,00
Al Malak	2.000,00	Bruxelles – Ville-Région en santé	6.200,00	Centre d'impulsion socio-professionnel et culturel	15.000,00
Convivialités	10.000,00	Calame	10.000,00	Centre pédagogique paroles ASBL	5.360,00
Centre d'action laïque	3.000,00	Centre d'impulsion socio-professionnel et culturel	13.000,00	Cinemamed	18.000,00
Article 27	10.000,00	Centre familial belgo-immigré	20.000,00	Cité joyeuse	10.000,00
Home Sweet mômes	5.000,00	Convergences	9.000,00	Convergences	63.427,00
Garance	5.000,00	Entraide Bruxelles	6.000,00	Cultures et santé	7.100,00
Brocoli	3.000,00	Fédération des centres de service social	3.000,00	Femmes active du monde	4.400,00
Promo jeunes	6.200,00	Femmes active du monde	10.000,00	Fonderie (La)	1.900,00
Remua	5.000,00	Fonderie (La)	3.600,00	Groupe d'entraide scolaire de Laeken	9.000,00
Forum bruxelloise de lutte contre la pauvreté	10.000,00	Itinéraires AMO	16.000,00	Inférences	7.000,00
Les amis de Rédouté-Peiffer	6.000,00	Les amis de Rédouté-Peiffer	6.000,00	Infor femmes	4.973,00
Amorce	4.000,00	Lutte contre l'exclusion sociale	6.200,00	Infor jeunes – Centre d'accueil et d'information jeunesse	1.000,00
3 ^{ème} CEII	9.000,00	Maison de l'emploi et de la formation	46.000,00	Les amis de Rédouté-Peiffer	1.000,00
SAAC Somali Arts and culture	5.000,00	Mandji	6.200,00	Lutte contre l'exclusion sociale	6.200,00
Maison rue verte	10.000,00	Objectif, mouvement pour l'égalité des droits	6.000,00	Maison de quartier Chambéry	5.000,00
Samu social	6.000,00	Partenariat Marconi	15.000,00	Maison de quartier Saint-Antoine	18.000,00
Agence Aller	5.000,00	Pavillon (Le)	10.000,00	Maison en plus	5.000,00
Médecins du monde	15.500,00	Plate-forme francophone du volontariat	3.000,00	Mon choix, pas de discriminations, pas de drogues, pas de violences	4.000,00
Albabel	9.600,00	Promo jeunes	6.200,00	Ni putes ni soumises (Wallonie-Bruxelles)	10.000,00
CBAl (colloque)	32.000,00	Schola – ULB	5.000,00	Partenariat Marconi	15.000,00
Bayaya	9.600,00	Scientothèque (La) – ULB	9.700,00	Pavillon (Le)	10.000,00
CIRE	2.210,00	Terre aux styles	2.000,00	Piccol	3.100,00
		Troisième œil (Le)	5.400,00	Promo jeunes	6.200,00
		Troisième œil (Le)	6.145,00	Réseau de musiciens intervenants en ateliers	25.000,00
		Vivre à Koetelberg	5.000,00	Sémaphore	3.000,00
				Zinneke ASBL	20.000,00
Total	234.310,00	Total	315.795,00	Total	350.210,00

Liste des associations reprises dans les contrats de cohésion sociale

ASSOCIATION	RUE	NUM	CP	VILLE/LOCALITÉ	PRIORITÉ
2BOUTS	C/o C. Barthélemy Av. Brugmann	83	1190	BRUXELLES	P-S
Abordage	Rue Jules Lahaye	169	1090	BRUXELLES	S
Action en milieu ouvert à Schaerbeek	Rue de l'Olivier	90	1030	SCHAERBEEK	P-S
Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren – Jeunesse	Avenue Charles Quint	140	1083	BRUXELLES	S
Africa Sub Sahara	Rue Saint-François	24	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	A
Amis d'accompagner (Les)	Rue des Braves	21	1081	BRUXELLES	P
Amis d'Aladdin (Les)	Rue Destouvelles	18	1030	SCHAERBEEK	A-P
Amis de Weichi	de la Longue Vie	46	1050	IXELLES	P
Amis des bibliothèques de la ville de Bruxelles (Les)	Rue des Riches Claires	24	1000	BRUXELLES	S
AMO de NOH service d'aide à la jeunesse en milieu ouvert	Rue de Hembek	240-242	1000	BRUXELLES	S
Amorce (L')	Rue du Champ de l'Église	2	1020	BRUXELLES	S
Animation prévention socioculturelle – Le Pas	Place Jean Vander Elst	29	1180	BRUXELLES	A-P-S
Animations et loisirs pour tous	Square Léopoldville	16	1040	BRUXELLES	S
Apprentie-Sage	Rue Verte	46	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	A
Arabe (centre culture)	Rue de l'Alliance	2	1210	SAINT-JOSSE	A
Arthis – La Maison culturelle belgo-roumaine	Rue de Flandre	33	1000	BRUXELLES	A-P
Assemblages	Rue des Fleuristes	30	1082	BRUXELLES	A
Association bruxelloise d'entraide et de formations (ABEF)	Rue de la Colonne	54	1080	BRUXELLES	S
Association d'aide et d'information aux migrants de langue portugaise en situation précaire ou irrégulière	Chaussée de Forest	199	1060	BRUXELLES	P
Association d'insertion, de liberté et d'échange	Rue Jean Massart	6	1040	BRUXELLES	S
Association de parents pour l'orientation et la médiation du quartier Saint-Antoine	Rue de Fierlant	2	1190	BRUXELLES	S
Association interculturelle, sociale et sportive	Avenue de l'Astronomie	13	1210	BRUXELLES	S
Association pour le droit des étrangers	Rue de Laeken	89	1000	BRUXELLES	P
Association sportive et éducative Anneessens	Rue de Soignies	26	1000	BRUXELLES	A-S
Atelier des petits pas	Rue de la Marne	12	1030	SCHAERBEEK	A-S
Ateliers du Soleil	Rue de Pavie	53	1000	BRUXELLES	A-S
Ateliers populaires	Rue Haute	88	1000	BRUXELLES	S
Atoll	Avenue E. Van Becelaere	146	1170	BRUXELLES	S
Atout projet	Avenue Henri Jaspar	92	1060	BRUXELLES	S
Avenir ASBL	Rue du Moulin	150	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	A-S
Avicenne	Rue du Chimiste	31-33	1070	ANDERLECHT	S
Bazar (Le)	Avenue Jean Volders	12	1060	BRUXELLES	S
Belgique Djibouti	Avenue Adolphe Demeur	51	1060	BRUXELLES	S
Bouillon de cultures	Rue Philomène	41	1030	SCHAERBEEK	A-S
Brocoli Théâtre	Rue du Canada	6	1190	BRUXELLES	A
Bruegel (centre culture)	Rue Haute	247	1000	BRUXELLES	S
Bruxelles Accueil	Rue des Alexiens	16	1000	BRUXELLES	P
Bruxelles Laïque	Avenue de Stalingrad	18-20	1000	BRUXELLES	A-S
Bruxelles Nord (centre culture) – Maison de la création	Boulevard Emile Bockstael	246	1000	BRUXELLES	A
Cactus (Le)	Rue Van Lint	16	1070	ANDERLECHT	A
Cairn	Chaussée de Neerstalle	323	1190	BRUXELLES	P-S

Caméléon bavard (Le)	Rue de la Ruche	21	1030	SCHAERBEEK	S
CATI – Centre d’alphabétisation pour travailleurs immigrés	Rue Camille Coquilhat	35	1040	ETTERBEEK	A
Cemome	Rue du Danemark	15-17	1060	BRUXELLES	S
Centforgil Sport	Rue de la Victoire	26	1060	BRUXELLES	S
Centre culturel de Jette	Boulevard de Smet de Naeyer	145	1090	JETTE	S
Centre d’accueil, de recherche, d’information et d’animation	Rue Haute	135	1000	BRUXELLES	A
Centre d’action sociale italien – Université ouvrière	Rue Saint-Guidon	94	1070	BRUXELLES	S
Centre d’entraide de Jette	Rue Henri Werrite	11	1090	BRUXELLES	A-S
Centre d’intégration socio-économique pour le travail	Rue le Lorrain	104	1080	BRUXELLES	S
Centre de développement et d’animation schaarbeekoïses	Rue Verte	210	1030	BRUXELLES	S
Centre de jeunes d’Anderlecht	Rue Van Lint	29	1070	SCHAERBEEK	S
Centre de réflexion Francisco Ferrer	Avenue de l’Araucaria	77	1000	BRUXELLES	S
Centre familial belgo-immigré	Rue Dethy	58	1060	BRUXELLES	A-S
Centre féminin d’éducation permanente	Rue du Méridien	10	1210	BRUXELLES	A
Centre hellénique et interculturel de Bruxelles	Rue des Étudiants	14	1060	BRUXELLES	A
Centre interculturel de formation par l’action	Rue du Métal	40	1060	BRUXELLES	S
Centre pédagogique Paroles ASBL	Rue du Moulin	86	1210	SAINT-JOSSE	S
Centre social du Béguinage	Rue du Béguinage	3	1000	BRUXELLES	A
Centre vidéo de Bruxelles	Rue de la Poste	111	1030	BRUXELLES	S
Chom’hier – AID	Rue Fransman	131	1020	BRUXELLES	A-P
Cirqu’conflex	Rue Porselein	17	1070	BRUXELLES	A-P-S
Cité des jeunes (Maison de jeunes en milieu populaire Le Local (La))	Rue de Danemark	77a	1060	BRUXELLES	S
Club de jeunesse, action éducative	Rue des Tanneurs	178	1000	BRUXELLES	S
Club des petite débrouillard de la Région bruxelloise	Avenue du Roi Albert	52	1120	BRUXELLES	S
Cohésion	Rue de la Pacification – Galerie P	2	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	P
Cohésion sociale d’Evere – Actions communautaires	Square S. Hoedemaekers	10	1140	BRUXELLES	S
Cohésion sociale ixelloise	Rue Souveraine	38	1050	IXELLES	A-S
Collectif d’alphabétisation	Rue de Rome	12	1060	BRUXELLES	A
Collectif formation société	Rue de la Victoire	26	1060	SAINT-GILLES	P
Colombier – Centre de médiation et d’aide extra-scolaire	Rue des Artistes	11	1000	BRUXELLES	S
Conseil jeunesse développement	Rue de la Vignette	179	1160	BRUXELLES	P
Convergences	Drève du Rembucher	16	1170	BRUXELLES	A-P-S
Convivialités	Rue du Charroi	33-35	1190	BRUXELLES	A
Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers	Rue du Vivier	80/82	1050	IXELLES	P
Couleurs jeunes	Boulevard Maurice Herbet	24	1070	BRUXELLES	S
Créations	Rue Jacobs Fontaine	5	1020	BRUXELLES	S
CTL La Barricade	Chaussée de Haecht	66	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	S
Darna	Avenue Rogier	18	1030	SCHAERBEEK	S
Démocratie plus	Rue des Deux Églises	111a	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	P
Dialogue Afrique Europe	Rue Saint-François	24	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	P-S
Don Bosco – Télé service	Rue Remparts des Moines	17	1000	BRUXELLES	S
Double sens	Boulevard du Midi	58	1000	BRUXELLES	S
Douzerome	Rue de la Victoire	26	1060	BRUXELLES	A-S
Dynamo	Avenue Victor Rousseau	300	1190	BRUXELLES (FOREST)	P-S
EATA – Association européenne des académiciens turcs – Belgique	Rue Royale	304	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	S
Ecole des jeunes de la Royale Union sint-gilloise	Rue de Russie	41	1060	BRUXELLES	S

Entr'aide	Rue du Grand Serment	18/31	1000	BRUXELLES	S
Entr'aide des Marolles	Rue des Tanneurs	169	1000	BRUXELLES	A
Entr'aide de Bruxelles	Rue Drootbeek	35	1000	BRUXELLES	A-P-S
Entr'aide et culture	Avenue Van Volxem	525	1190	BRUXELLES	A-S
Espace Cré-action	Chaussée de Forest	176	1060	BRUXELLES	S
Espace de dialogue interculturel	Bd Général Wahis	24	1030	SCHAERBEEK	A-P-S
Espace de médiation, de communication, de cultures et de conseils juridiques	Rue Saint-Ghislain	34	1000	BRUXELLES	A
Espace ixellois	Avenue du Pesage	13	1050	IXELLES	S
Espace P ASBL	Rue des Plantes	116	1030	SCHAERBEEK	P
Espace Senghor (centre culturel Etterbeek)	Avenue du Maelbeek	18	1040	BRUXELLES	A-S
Esperluète (L')	Rue de l'Agriculture	182	1030	SCHAERBEEK	A-S
Evere (centre culturel d')	Rue de Paris	43	1140	EVERE	A-S
Femmes épanouies et actives	Rue de la Bruyère	20	1030	BRUXELLES	A-P
Figurier – Service sociale musulman	Avenue Princesse Elisabeth	169	1030	SCHAERBEEK	A-P
Football – Étues – Familles – Anderlecht	Rue du Chapelain	2-4	1070	BRUXELLES	S
Formation insertion jeunes	Rue Franz Gailliard	2	1060	BRUXELLES	A-S
Formosa	Rue du Grand Serment	10	1000	BRUXELLES	A-S
Forum koekelbergeois	Rue Herkoliers	35	1081	BRUXELLES	S
Foyer des jeunes des Marolles (Le)	Rue de la Prévoyance	46	1000	BRUXELLES	S
Ganshoren « La Villa » (centre culturel de)	Place Guido Gezelle	26	1083	BRUXELLES	A
Gerbe AMO	Rue Fernand Séverin	46	1030	SCHAERBEEK	S
Goutte d'huile	Quai du Hainaut	69	1050	BRUXELLES	P-S
Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées	Rue de la Fraternité	7	1030	SCHAERBEEK	A-S
Groupe d'entraide scolaire de Laeken	Rue du Champ de l'Église	2	1000	BRUXELLES	S
Groupe santé Josaphat	Rue Royale Ste-Marie	70	1030	SCHAERBEEK	A
Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines	Rue Traversière	125	1210	BRUXELLES	A-P
Harmonisation sociale schaarbeekoise	Rue Vliquin	2	1030	SCHAERBEEK	A-S
Inférences	Chaussée de Haecht	154	1030	SCHAERBEEK	A
Infor jeunes – Centre d'accueil et d'information jeunesse	Chaussée de Louvain	339	1030	SCHAERBEEK	P
Infor jeunes Bruxelles	Rue Van Artevelde	55	1000	BRUXELLES	P
Inser'action	Rue Saint-François	48	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	S
Institut de la vie	Rue Van Elewijck	35	1050	BRUXELLES	A
Institut de recherche pour le développement de l'espace culturel européen, observatoire du genre, de la féminisation et des langues	Rue du Méridien	10	1210	BRUXELLES	S
Institut kurde de Bruxelles	Rue Bonneels	16	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	A-P-S
Interpole	Rue Rouppe	4	1000	BRUXELLES	S
IS ASBL	Bd Barthélémy	11	1000	BRUXELLES	A
Ixelles jeunes	Chaussée de Boondael	302	1050	IXELLES	S
Jardin ensoleillé (Le)	Rue Picard	192	1080	BRUXELLES	S
Jeunesse à Bruxelles ASBL	Avenue de l'Héliport	56	1000	BRUXELLES	S
Joseph Swinnen	Rue du Pont de l'Avenue	35	1000	BRUXELLES	A-S
La Ribambelle, Halte garderie de la Senne	Rue T'kint	40	1000	BRUXELLES	A
Liens de quartier petite enfance	Avenue Princesse Elisabeth	61	1030	BRUXELLES	P
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	Place Rouppe	29	1000	SCHAERBEEK	A-S
Ligue des familles	Avenue de Béco	109	1050	IXELLES	S
Lire et écrire Bruxelles	Rue de la Borne	14	1080	MOLENBEEK	A

Lutte contre l'exclusion sociale	Rue Comte de Flandre	15	1080	BRUXELLES	A-P-S
Ma maison à toi	Montagne de St-Job	131-133	1180	BRUXELLES	S
Maison d'entraide pour le développement social	Blid du Jubilé	153	1080	BRUXELLES	A-S
Maison de l'Amérique latine, seul	Rue du Collège	27	1050	IXELLES	P
Maison de quartier d'Helmet	Square François Rigà	39	1030	SCHAERBEEK	A-P-S
Maison de quartier Saint-Antoine	Rue de Fierlant	2	1190	BRUXELLES	P-S
Maison de Turquie	Chaussée de Haecht	75	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	A-S
Maison des associations de Bruxelles	Rue Haute	88	1000	BRUXELLES	P
Maison des enfants d'Anderlecht « Club Unesco »	Rue Van Lint	18	1070	BRUXELLES	A-S
Maison des enfants de Saint-Gilles	Rue du Fort	25	1060	BRUXELLES	S
Maison des enfants Van Dijk	Rue Van Dyck	52	1030	SCHAERBEEK	S
Maison des jeunes de Forest	Avenue Wilemans Ceuppens	7	1190	BRUXELLES	S
Maison des jeunes de Ganshoren	Rue Charles Mertens	22	1083	BRUXELLES	S
Maison des jeunes l'Avenir	Avenue de l'Héliport	33	1000	BRUXELLES	S
Maison des jeunes Neder-over-Heembeek	Avenue de Versailles	144	1000	BRUXELLES	S
Maison en couleurs	Rue Herkoliers	61	1081	BRUXELLES	A-S
Maison en plus	Boulevard de la 2 ^{ème} Armée Britannique	27	1190	BRUXELLES	S
Maître Mot	Chaussée de Wavre	282	1050	IXELLES	A-S
Manguier en fleurs (Le)	Av d'Itterbeek	5	1070	BRUXELLES	A-S
Mentor jeunes	Souveraine	19	1050	IXELLES	P
Mes-Tissages	Rue des Aîcyons	23/9	1082	BRUXELLES	A
Mini-Annessens	Rue d'Anderlecht	66	1000	BRUXELLES	S
Mondial Sport	Chaussée d'Helmet	75	1030	BRUXELLES	A-S
Mouvement social d'action interculturel	Rue Jules Debecker	66	1081	BRUXELLES	S
Musique plurielle	Rue Jean Van Lierde	24	1070	BRUXELLES	A
Notre coin de quartier	Rue de la Colonne	54	1080	BRUXELLES	S
Nouveaux disparus (Les)	Rue de Liedekerke	9	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	S
Objectif, mouvement pour l'égalité des droits	Rue des Alexiens	35	1000	BRUXELLES	A-P
Omar Khayam, recherches et échanges (centre culturel)	Avenue Ducpétiaux	6	1060	SAINT-GILLES	P
Oranger (L')	Rue le Lorrain	104	1080	BRUXELLES	A-S
Partenariat D+ de Schaerbeek et Saint-Josse	Rue de la Poste	156	1030	SCHAERBEEK	A
Partenariat Marconi	Rue Marconi	85	1190	BRUXELLES	A-S
Pavillon (Le)	Rue de la Stratégie	3	1160	BRUXELLES	A-P-S
Piment (Le)	Rue de la Colonne	56	1080	BRUXELLES	A
Progrès	Rue des Guildes	14	1000	BRUXELLES	A-S
Quartier et famille ASBL	Rue de Hollande	74	1060	BRUXELLES	A-S
Quatre vingt-huit ASBL (Le)	Rue Haute	88	1000	BRUXELLES	S
Rasquinet ASBL	Rue Josaphat	174	1030	SCHAERBEEK	S
Recherche et formation 9 bte socioculturelles	Rue du Champ de Mars	14	1050	IXELLES	S
Réseau mariage et migration	Rue Royale Sainte-Marie	70	1030	SCHAERBEEK	P
Ressources humaines (centre des)	Rue de la Ruche	130	1030	SCHAERBEEK	S
Ruche aux livres (La)	Avenue Seghers	94	1081	BRUXELLES	S
Rue (La)	Rue Ransfort	61	1080	BRUXELLES	A-S
Ruelle (La)	Rue St-Alphonse	20	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	S
SAFA	Avenue Raymond Vander Bruggen	61	1070	BRUXELLES	A-S
Schola-UJLB	Avenue Roosevelt	50	1050	BRUXELLES	S

Scientothèque (La) – ULB	Rue du Tivoli	125	1020	BRUXELLES	S
Sémaphore	Péniche Jean Bart-Quai de Biest	0	1070	BRUXELLES	S
Service d'éducation et de formation populaire	Rue Saint-Ghislain	26	1000	BRUXELLES	A-P
Service d'intégration et d'insertion missions actions	Rue Brialmont	21	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	A
Service de jeunesse des centres, d'entraînement aux méthodes d'éducation active – CEMEA	Rue de Sluse	8	4000	LIEGE	P-S
Service de traduction et d'interprétariat en milieu social bruxellois	Rue Gallait	60	1030	BRUXELLES	P
Service international de recherche d'éducation et d'action sociale	Rue du Champ de Mars	5	1050	BRUXELLES	P
Service pour la transformation, l'innovation et le changement social	Bd Lambermont	32	1030	BRUXELLES	P-S
Service social juif	Avenue Ducpéiaux	68	1060	BRUXELLES	S
Sésame	Rue de la Sympathie	1/3	1070	BRUXELLES	A-S
Sociedad hispano belga de ayuda mutua	Chaussée de Forest	246	1060	BRUXELLES	A-S
Société St-Vincent de Paul de la Région bruxelloise	Avenue Rogier	45	1030	BRUXELLES	P
Solidarité ASBL	Rue de Soignies	9	1000	BRUXELLES	P
Synergies africaines en Belgique	Boulevard Léopold II	227	1080	BRUXELLES	S
TEFO (Centre)	Bd du Midi	58	1000	BRUXELLES	A-S
Théâtre Maat	Rue des Coteaux	341	1030	BRUXELLES	S
Toucan (Le)	Rue de la Forêt d'Houthulst	35	1000	BRUXELLES	S
Trapèze ASBL	Chaussée de Forest	176a	1060	BRUXELLES	S
Tremplins ASBL	Rue du Meiboom	14	1000	BRUXELLES	S
Troisième œil (Le)	Rue Marie Christine	6	1020	BRUXELLES	A
Turkish Lady	Rue Braemt	112	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	S
Ulysse	Rue de l'Ermitage	52	1050	IXELLES	P
Union des locataires d'Anderlecht	Chaussée de Mons	211	1070	BRUXELLES	A-S
Vie associative francophone d'Anderlecht	Rue Ropsy Chaudron	7	1070	BRUXELLES	S
Vie féminine ASBL	Boulevard de l'Abattoir	27-28	1000	BRUXELLES	A
Vision	Chaussée d'Helmet	388	1030	SCHAERBEEK	S
Voix des femmes	Rue de l'Alliance	20	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	A-S
Walatou	Rue Otlet	28	1070	BRUXELLES	S
Watermael-Boitsfort en plein air	Place Antoine Gilson	1	1170	BRUXELLES	A-S
Welcome-Babbelkot	Rue Peter Benoît	23	1040	BRUXELLES	A-S
Winnie-Kot (Le)	Rue de l'Union	10	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	P
Zorobabel ASBL	Rue de la Victoire	132	1060	BRUXELLES	A-S

A = Alpha

P = Primo-arrivant

S = Soutien Scolaire

Question n° 255 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

Les suites apportés à la participation de la Commission communautaire française aux Assises de l'interculturalité.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir la liste des mesures qui ont été prises en 2011 et en 2012, dans le sillage de la participation de la Commission communautaire française aux Assises de l'interculturalité. Pourriez-vous compléter votre réponse en fournissant les éventuels budgets y afférents aux projets ?

Réponse :

Avant d'en venir aux éléments quantitatifs de votre question, je souhaite apporter une précision. En effet, ce n'est pas la Commission communautaire française mais la Région de Bruxelles-Capitale qui a participé aux travaux des « Assises de l'interculturalité ».

Concernant les Assises elles-mêmes, je peux vous préciser qu'aucune mesure particulière n'a été prise à la suite de ces Assises.

Vous pouvez donc en déduire qu'aucune subvention, issue des budgets qui m'ont été confiés, ne fût destinée à soutenir une quelconque initiative liée aux Assises de l'interculturalité.

Question n° 265 de Mme Fatoumata Sidibé du 13 mai 2013 :

Contrats communaux et régionaux de lutte contre le décrochage scolaire dans le programme « Cohésion sociale » 2011-2015.

Au total, les actions en lien avec l'accrochage scolaire représenteront sur la période 2011-2015, 50 % du total des actions subsidiées.

Quels projets ont été introduits en 2011, 2012 et 2013 ?

Réponse :

En réponse à votre demande j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint la liste des associations reprises dans les contrats communaux et régionaux de cohésion sociale, dans la priorité « Soutien scolaire ».

Comme ces contrats sont conclus pour une durée de 5 ans, la liste ci-jointe est valable pour les années 2011, 2012 et 2013.

Liste

ASSOCIATION	RUE	NUM	BP	CP	VILLE/LOCALITÉ	TEL
2BOUTS	C/o C. Barthélemy Av. Brugmann	83		1190	BRUXELLES	02/218.84.27
Abordage	Rue Jules Lahaye	169		1090	BRUXELLES	02/425.87.85
Action en milieu ouvert à Schaerbeek	Rue de l'Olivier	90		1030	SCHAERBEEK	02/217.60.33
Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren – Jeunesse	Avenue Charles Quint	140		1083	BRUXELLES	02/464.05.55
Amis des bibliothèques de la ville de Bruxelles (Les)	Rue des Riches Claires	24		1000	BRUXELLES	02/548.26.10
AMO de NOH service d'aide à la jeunesse en milieu ouvert	Rue de Hembek	240-242		1000	BRUXELLES	02/267.36.67
Amorce (L')	Rue du Champ de l'Eglise	2		1020	BRUXELLES	02/427.89.13
Animation prévention socioculturelle – Le Pas	Place Jean Vander Elst	29		1180	BRUXELLES	02/376/13.24
Animations et loisirs pour tous	Square Léopoldville	16	22	1040	BRUXELLES	010/41.34.44
Apprenti-Sage	Rue Verte	46		1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	
Association bruxelloise d'entraide et de formations (ABEF)	Rue de la Colonne	54		1080	BRUXELLES	02/415.87.84
Association de la jeunesse molenbeekoise	Rue Taziaux	34		1080	BRUXELLES	02/410.78.46
Association de parents pour l'orientation et la médiation du quartier Saint-Antoine	Rue de Fierlant	2	4	1190	BRUXELLES	02/544.07.30
Association d'insertion, de liberté et d'échange	Rue Jean Massart	6		1040	BRUXELLES	02/733.84.33
Association interculturelle, sociale et sportive	Avenue de l'Astronomie	13		1210	BRUXELLES	02/220.28.83
Association sportive et éducative Anneessens	Rue de Soignes	26		1000	BRUXELLES	02/513.65.95
Atelier des petits pas	Rue de la Marne	12		1030	SCHAERBEEK	02/216.52.04
Ateliers du Soleil	Rue de Pavie	53		1000	BRUXELLES	0476/69.80.26
Ateliers populaires	Rue Haute	88		1000	BRUXELLES	02/512.57.72
Atoll	Avenue E. Van Becelaere	146		1170	BRUXELLES	02/733.15.51
Atout projet	Avenue Henri Jaspas	92		1060	BRUXELLES	02/544.06.67
Avenir ASBL	Rue du Moulin	150		1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/219.16.45
Avicenne	Rue du Chimiste	31-33		1070	ANDERLECHT	02/520.09.68
Bazar (Le)	Avenue Jean Volders	12		1060	BRUXELLES	02/539.38.31
Belgique Djibouti	Avenue Adolphe Demeur	51		1060	BRUXELLES	02/265.02.01
Bouillon de cultures	Rue Philomène	41		1030	SCHAERBEEK	02/210.94.20
Bruegel (centre culturel)	Rue Haute	247		1000	BRUXELLES	02/503.42.68
Bruxelles Laïque	Avenue de Stalingrad	18-20		1000	BRUXELLES	02/289.69.00
Cairn	Chaussée de Neerstalle	323		1190	BRUXELLES	02/376.88.84
Caméleon bavard (Le)	Rue de la Ruche	21		1060	SCHAERBEEK	
Cemome	Rue du Danemark	15-17		1060	BRUXELLES	02/538.81.04
Centforjil Sport	Rue de la Victoire	26		1090	JETTE	02/426.64.39-0
Centre culturel de Jette	Boulevard de Smet de Naeyer	145		1090	JETTE	02/521.21.25
Centre d'action sociale italien – Université ouvrière	Rue Saint-Guidon	94		1070	BRUXELLES	02/242.20.83
Centre de développement et d'animation schaarbeekois	Rue Verte	210		1030	SCHAERBEEK	02/527.15.73
Centre de jeunes d'Anderlecht	Rue Van Lint	29		1070	BRUXELLES	02/428.90.56
Centre d'entraide de Jette	Rue Henri Werrie	11		1090	BRUXELLES	02/511.34.37
Centre de réflexion Francisco Ferrer	Avenue de l'Araucaria	77	3	1000	BRUXELLES	02/420.36.12
Centre d'intégration socio-économique pour le travail	Rue le Lorrain	104		1080	BRUXELLES	02/537.28.00
Centre familial belgo-immigré	Rue Dethy	58		1060	BRUXELLES	02/538.54.08
Centre interculturel de formation par l'action	Rue du Métal	40		1060	BRUXELLES	02/219.46.30
Centre pédagogique Paroles ASBL	Rue du Moulin	86		1210	SAINT-JOSSE	

Centre vidéo de Bruxelles	Rue de la Poste	111	1030	BRUXELLES	02/221.10.50
Cirqu'conflex	Rue Porselein	17	1070	BRUXELLES	02/520.31.17
Cité des jeunes (Maison de jeunes en milieu populaire Le Local (La))	Rue de Danemark	77a	1060	BRUXELLES	02/534.76.61
Club de jeunesse, action éducative	Rue des Tanneurs	178	1000	BRUXELLES	02/511.08.46
Club des petite débrouillard de la Région bruxelloise	Avenue du Roi Albert	52	1120	BRUXELLES	02/268.40.30
Cohésion sociale d'Evere – Actions communautaires	Square S. Hoedemaekers	10	1140	BRUXELLES	02/276.76.68
Cohésion sociale ixelloise	Rue Souveraine	38	1050	IXELLES	02/515.64.64
Colombier – Centre de médiation et d'aide extra-scolaire	Rue des Artistes	11	1000	BRUXELLES	02/476.23.54
Convergences	Drève du Rembucher	16	1170	BRUXELLES	02/523.82.46
Couleurs jeunes	Boulevard Maurice Herbet	24	1070	BRUXELLES	02/527.87.78
Créations	Rue Jacobs Fontaine	5	1020	BRUXELLES	0488/28.90.53
CTL La Barricade	Chaussée de Haecht	66	1210	SAIN-T-JOSSE-TEN-NOODE	02/219.69.96
Dama	Avenue Rogier	18	1030	SCHAERBEEK	
Dialogue Afrique Europe	Rue Saint-François	24	1210	SAIN-T-JOSSE-TEN-NOODE	02/219.83.91
Don Bosco – Télé service	Rue Remparts des Moines	17	1000	BRUXELLES	02/548.98.00
Double sens	Boulevard du Midi	58	1000	BRUXELLES	02/502.97.73
Douzerome	Rue de la Victoire	26	1060	BRUXELLES	02/850.57.20
Dynamo	Avenue Victor Rousseau	300	1190	BRUXELLES (FOREST)	02/332.23.56
EATA – Association européenne des académiciens turcs – Belgique	Rue Royale	304	1210	SAIN-T-JOSSE-TEN-NOODE	02/21991.50
Ecole des jeunes de la Royale Union sint-gilloise	Rue de Russie	41	1060	BRUXELLES	02/538.81.04
Entraide	Rue du Grand Serment	18/31	1000	BRUXELLES	
Entraide de Bruxelles	Rue Drootbeek	35	1000	BRUXELLES	02/427.57.01
Entraide et culture	Avenue Van Voixem	525	1190	BRUXELLES	02/539.43.76
Espace Cré-action	Chaussée de Forest	176	1060	BRUXELLES	02/376.46.45
Espace de dialogue interculturel	Bd Général Wahis	24	1030	SCHAERBEEK	02/703.08.21
Espace ixellois	Avenue du Pesage	13	1050	IXELLES	
Espace Senghor (centre culturel Etterbeek)	Avenue du Maelbeek	18	1040	BRUXELLES	02/230.31.40
Esperluète (L')	Rue de l'Agriculture	182	1030	SCHAERBEEK	02/216.22.57
Eureka aide et soutien	Place du Samedi	5	1000	BRUXELLES	
Evere (centre culturel d')	Rue de Paris	43	1140	EVERE	02/241.15.83
Formation insertion jeunes	Rue du Chapelain	2-4	1070	BRUXELLES	0498/58.89.29
Formosa	Rue Franz Gaillard	2	1060	BRUXELLES	02/542.01.55
Forum koelbergeois	Rue du Grand Serment	10	1000	BRUXELLES	02/503.19.03
Foyer des jeunes des Marolles (Le)	Rue Herkoliers	35	1081	BRUXELLES	02/412.09.33
Gerbe AMO	Rue de la Prévoyance	46	1000	BRUXELLES	02/512.78.68
Goutte d'huile	Rue Fernand Séverin	46	1030	SCHAERBEEK	02/242.89.21
Groupes d'animation et de formation pour femmes immigrées	Quai du Hainaut	69	1050	BRUXELLES	02/520.79.51
Groupes d'entraide scolaire de Laeken	Rue de la Fraternité	7	1030	SCHAERBEEK	02/221.10.10
Harmonisation sociale schaarbeekoise	Rue du Champ de l'Église	2	1000	BRUXELLES	
Inser'Action	Rue Virfquin	2	1030	SCHAERBEEK	02/245.83.48
Institut de recherche pour le développement de l'espace culturel européen, observatoire du genre, de la féminisation et des langues	Rue Saint-François	48	1210	SAIN-T-JOSSE-TEN-NOODE	02/218.58.41
Institut kurde de Bruxelles	Rue du Méridien	10	1210	BRUXELLES	02/303.80.85
Interpole	Rue Bonneels	16	1210	SAIN-T-JOSSE-TEN-NOODE	02/230.89.30
Ixelles jeunes	Rue Roupe	4	1000	BRUXELLES	02/217.75.12
	Chaussée de Boondael	302	1050	IXELLES	02/647.30.72

Jardin ensoleillé (Le)	Rue Picard	192	1080	BRUXELLES	02/420.90.99
Jeunesse à Bruxelles ASBL	Avenue de l'Héliport	56	1000	BRUXELLES	02/274.21.10
Joseph Swinnen	Rue du Pont de l'Avenue	35	1000	BRUXELLES	02/203.56.13
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	Place Rouppé	29	1000	BRUXELLES	02/512.97.81
Ligue des familles	Avenue de Béco	109	1050	IXELLES	02/507.72.11
Lutte contre l'exclusion sociale	Rue Comte de Flandre	15	1080	BRUXELLES	02/422.06.25
Maison d'entraide pour le développement social	Bld du Jubilé	153	1080	BRUXELLES	02/411.41.19
Maison de quartier d'Helmet	Square François Riga	39	1030	SCHAERBEEK	02/215.04.96
Maison de quartier Saint-Antoine	Rue de Fierlant	2	1190	BRUXELLES	02/534.20.40
Maison des enfants d'Anderlecht « Club Unesco »	Rue Van Lint	18	1070	BRUXELLES	02/522.26.06
Maison des enfants de Saint-Gilles	Rue du Fort	25	1060	BRUXELLES	02/538.91.67
Maison des enfants Van Dijk	Rue Van Dyck	52	1030	SCHAERBEEK	02/219.46.70
Maison des jeunes de Forest	Avenue Wielemans Ceuppens	7	1190	BRUXELLES	02/346.24.48
Maison des jeunes de Ganshoren	Rue Charles Mertens	22	1083	BRUXELLES	02/468.04.81
Maison des jeunes l'Avenir	Avenue de l'Héliport	33	1000	BRUXELLES	02/201.11.00
Maison des jeunes Neder-over-Heembeek	Avenue de Versailles	144	1000	BRUXELLES	02/267.87.38
Maison de Turquie	Chaussée de Haecht	75	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/218.05.07
Maison en couleurs	Rue Herkollers	61	1081	BRUXELLES	02/414.03.31
Maison en plus	Boulevard de la 2 ^{ème} Armée Britannique	27	1190	BRUXELLES	02/349.82.40
Maître Mot	Chaussée de Wavre	282	1050	IXELLES	02/649.05.15
Ma maison à toi	Montagne de St-Job	131-133	1180	BRUXELLES	02/375.54.04
Manguier en fleurs (Le)	Av d'Ifterbeek	5	1070	BRUXELLES	02/524.49.79
Mini-Anneessens	Rue d'Anderlecht	66	1000	BRUXELLES	02/502.00.36
Mondial Sport	Chaussée d'Helmet	75	1030	BRUXELLES	02/216.07.97
Mouvement social d'action interculturel	Rue Jules Debecker	66	1081	BRUXELLES	02/410.07.42
Notre coin de quartier	Rue de la Colonne	54	1080	BRUXELLES	02/411.01.11
Nouveaux disparus (Les)	Rue de Liedekerke	9	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/219.11.98
Oranger (L')	Rue le Lorrain	104	1080	BRUXELLES	02/420.36.12
Partenariat Marconi	Rue Marconi	85	1190	BRUXELLES	02/343.86.49
Pavillon (Le)	Rue de la Stratégie	3	1160	BRUXELLES	02/733.66.58
Progrès	Rue des Guildes	14	1000	BRUXELLES	02/280.09.46
Quartier et famille ASBL	Rue de Hollande	74	1060	BRUXELLES	02/538.86.48
Quatre vingt-huit ASBL (Le)	Rue Haute	88	1000	BRUXELLES	02/511.47.96
Rasquinet ASBL	Rue Josaphat	174	1030	SCHAERBEEK	02/245.74.34
Recherche et formation socioculturelles	Rue du Champ de Mars	9 bte 4	1050	IXELLES	02/51121060497
Ressources humaines (centre des)	Rue de la Ruche	30	1030	SCHAERBEEK	02/240.17.81-80
Ruche aux livres (La)	Avenue Seghers	94	1081	BRUXELLES	02/411.48.33
Rue (La)	Rue Ransfort	61	1080	BRUXELLES	02/410.33.03
Ruelle (La)	Rue St-Alphonse	20	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/218.52.91
SAFA	Avenue Raymond Vander Bruggen	61	1070	BRUXELLES	02/527.27.05
Schola-ULB	Avenue Roosevelt	50	1050	BRUXELLES	02/650.47.19
Scientotheque (La) – ULB	Rue du Tivoli	25	1020	BRUXELLES	02/650.54.56
Sémaphore	Péniche Jean Bart-Quai de Bliest	0	1070	BRUXELLES	02/521.93.51
Service de jeunesse des centres, d'entraînement aux méthodes d'éducation active – CEMEA	Rue de Sluse	8	4000	LIEGE	02/543.05.95
Service pour la transformation, l'innovation et le changement social	Bd Lambermont	32	1030	BRUXELLES	02/414.23.04

Service social juif	Avenue Dupéfixaux	68	1060	BRUXELLES	02/538.81.80
Sésame	Rue de la Sympathie	1/3	1070	BRUXELLES	02/520.23.81
Sociedad hispano belga de ayuda mutua	Chaussée de Forest	244-246	1060	BRUXELLES	02/539.19.39
Synergies africaines en Belgique	Boulevard Léopold II	227	1080	BRUXELLES	02/426.90.29
TEFO (Centre)	Bd du Midi	58	1000	BRUXELLES	02/502.97.73
Théâtre Maat	Rue des Coteaux	341	1030	BRUXELLES	02/242.76.89.04
Toucan (Le)	Rue de la Forêt d'Houthulst	35	1000	BRUXELLES	02/219.08.89
Trapèze ASBL	Chaussée de Forest	176a	1060	BRUXELLES	02/537.56.81
Tremplins ASBL	Rue du Meiboom	14	1000	BRUXELLES	02/800.86.24
Turkish Lady	Rue Braemt	112	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/219.89.39
Union des locataires d'Anderlecht	Chaussée de Mons	211	1070	BRUXELLES	02/520.21.29
Vie associative francophone d'Anderlecht	Rue Ropsy Chaudron	7	1070	BRUXELLES	
Vision	Chaussée d'Helmet	388	1030	SCHAERBEEK	02/241.41.79
Voix des femmes	Rue de l'Alliance	20	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	02/218.77.87
Watalou	Rue Otlet	28	1070	BRUXELLES	02/527.52.41
Watermael-Boitsfort en plein air	Place Antoine Gilson	1	1170	BRUXELLES	02/675.71.30
Welcome-Babelkot	Rue Peter Benoît	23	1040	BRUXELLES	02/640.80.98
Zorobabel ASBL	Rue de la Victoire	132	1060	BRUXELLES	02/538.24.34

Question n° 266 de Mme Fatoumata Sidibé du 13 mai 2013 :

Le parcours d'intégration.

Le parcours d'intégration, dispositif d'accueil pour les primo-arrivants, est un outil fondamental de la cohésion sociale.

Lors des débats budgétaires, votre prédécesseur affirmait que ce projet de décret serait présenté au Parlement dans le courant du premier semestre 2013. Nous en parlons depuis des années, mais les choses tardent à se concrétiser, même si des initiatives ont été prises par des parlementaires.

À ce propos, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous poser différentes questions :

- Quel est le bilan des projets pilotes de bureaux d'accueil dans les communes d'Anderlecht, Bruxelles-Ville, Forest, Molenbeek, Saint-Josse et Schaerbeek ? Des rapports sont-ils disponibles ?
- Concernant le projet de décret, quel est l'état de la concertation avec la Région wallonne et la Communauté française ? Un projet commun sera-t-il soumis ? Qu'est-il du caractère obligatoire de ce dispositif ?
- Confirmez-vous l'échéancier avancé par votre prédécesseur, à savoir que le texte sera soumis à notre assemblée dans le courant du premier semestre 2013 ?

Réponse :

Lorsque vous avez rédigé les questions concernant le décret relatif au parcours d'accueil pour les primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale, vous n'étiez pas encore informée de son dépôt au Parlement francophone bruxellois par le Ministre Charles Picqué.

Depuis lors, vous avez eu l'occasion de présider la séance du 4 juin de la Commission des Affaires sociales au cours de laquelle a eu lieu la discussion générale sur cet avant-projet de décret.

À cette occasion j'ai déjà apporté des réponses à certaines de vos questions relatives notamment au caractère obligatoire du dispositif et au calendrier de mise en place du parcours d'accueil. Je n'y reviendrai donc pas dans cette réponse.

Concernant les projets pilotes de bureaux d'accueil, une concertation permanente est organisée entre les associations développant ces projets, les services du Collège et mon Cabinet. Il n'a pas été demandé aux porteurs des projets de rédiger un rapport mais d'apporter leur concours à la réflexion et leur expertise lors de la rédaction de l'avant-projet

de décret ainsi que lors de la rédaction des arrêtés d'application.

Concernant la concertation avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci a déjà fait l'objet de notes au Gouvernement conjoint francophone.

À la suite de ces notes, des groupes de travail se réunissent régulièrement pour harmoniser les futurs dispositifs wallons et bruxellois.

Question n° 278 de M. Alain Maron du 22 mai 2013 :

Les subsides « Infrastructures » octroyés aux milieux d'accueil de la petite enfance.

Depuis 2005, la Commission communautaire française octroie des subventions « pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de crèches, crèches parentales, préguardiens, maisons communales d'accueil de l'enfance, services d'accueil spécialisé qui relèvent exclusivement de la Communauté française du fait de leur organisation unilingue francophone, ainsi que pour l'agrandissement, la transformation, les grosses réparations, l'équipement et le premier ameublement de ces bâtiments ».

Ce dispositif sera prochainement revu afin de prendre en compte l'arrêt du 8 décembre 2011 de la Cour constitutionnelle, annulant l'allocation de base du budget régional dédié au « Plan Crèches ».

Dès lors, pourriez-vous dresser le bilan du dispositif actuel en m'indiquant, pour chaque année concernée :

- la liste des projets soumis (construction, achat ...), ainsi que le type de milieu d'accueil (crèche, MCAE ...) et l'identification des porteurs de projet (commune, CPAS, ASBL ...);
- la liste des projets retenus, ainsi que les montants octroyés, les critères de sélection et le nombre de places d'accueil ainsi créées;
- l'évolution du taux de couverture (global et des milieux d'accueil subventionnés) de chaque commune depuis 2005;
- l'état de réalisation des projets retenus (y compris l'agrément par l'ONE) ?

Réponse :

En réponse à votre demande, j'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le bilan des investissements de la Commission communautaire française en infrastructures crèches depuis 2005. Les deux tableaux

ci-joints présentent les opérations soutenues dans les secteurs public et associatif, les données que vous attendiez sont reprises :

- les types d'opération;
- les types de milieux d'accueil;
- l'identification des porteurs de projets;
- les montants octroyés;
- l'état d'avancement des opérations;
- le nombre de places créées.

Les critères utilisés par le SGS Bâtiments de la Commission communautaire française pour la sélection des projets sont ceux figurant dans l'Arrêté 2005/587*bis* du Collège de la Commission communautaire française du 20 avril 2006, fixant les critères et modalités d'octroi de subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de crèches, crèches parentales, pré-gardiennats, maisons communales d'accueil de l'enfance, services d'accueil spécialisé, ainsi que pour l'agrandissement, la transformation, les grosses réparations, l'équipement et le premier ameublement de ces bâtiments.

Il n'existe pas d'observation continue de l'évolution du taux de couverture global par commune et celui des milieux d'accueil subventionnés depuis 2005. Une analyse de la situation a été réalisée par le Centre d'expertise et de ressource pour l'enfance (CERE ASBL) pour compte de l'ONE et *Kind & Gezin* en 2007, le tableau de synthèse des résultats est repris en annexe. Les autres analyses réalisées par le CERE et transmises à l'IBSA sont datées de 2010 et 2011. Ces données sont consultables sur le site du Monitoring des quartiers.

Ces indicateurs n'étaient jusqu'à présent pas utilisés dans le cadre de l'application du décret infrastructures de la Commission communautaire française du 17 février 2005. C'est une modification que j'ai souhaité apporter dans la nouvelle réglementation relative au financement des infrastructures crèches par la Commission communautaire française.

L'avant-projet de décret de la Commission communautaire française visant l'accueil de la petite enfance, approuvé en seconde et dernière lecture le 16 mai 2013 par le Collège de la Commission communautaire française et actuellement soumis au Parlement, prévoit notamment d'utiliser les taux de couverture communal et par quartier pour réaliser la sélection des projets.

Secteur public (communes, CPAS) par année d'octroi de la subvention (engagement budgétaire)						
N° dossier	Commune porteuse du projet	Type de milieu d'accueil	Objet	Montant octroyé €	État de réalisation	Nbre de places créées
2005						
CSC05 CSC04	Schaerbeek Schaerbeek	Crèche Crèche	aménagement aménagement	21.500 261.500	opérationnel opérationnel	0 0
2006						
CAU03 CUC03	Auderghem Uccle	Crèche Crèche	reconstruction construction	520.000 480.000	opérationnel opérationnel	0 36
2007						
CBE02 CGA02 CBX04 CSC07 CEV02 CSC02	Berchem Ganshoren CPAS Bruxelles Schaerbeek Evere Schaerbeek	MCAE Crèche Crèche Crèche Crèche Crèche	aménagement aménagement équipement équipement construction aménagement	257.500 35.000 53.000 29.200 789.300 196.900	opérationnel opérationnel opérationnel opérationnel opérationnel opérationnel	12 0 36 36 36 0
2008						
CSC02 CJT02	Schaerbeek Jette	Crèche MCAE	aménagement aménagement	63.800 264.200	opérationnel opérationnel	0 12
2009						
CSC02 CKO01 CSG03	Schaerbeek Koekelberg Saint-Gilles	Crèche Crèche Crèche	aménagement équipement aménagement	17.800 21.700 155.000	opérationnel opérationnel opérationnel	0 24 0
2010						
CGA02 CAU04	Ganshoren Auderghem	Crèche Crèche	extension reconstruction	250.000 427.000	opérationnel opérationnel	18 0
2011						
CSG03 CXL03	Saint-Gilles Ixelles	Crèche Crèche	aménagement aménagement	3.900 670.000	opérationnel NON*	0 0
2012						
CXL05 CJT03 CMO03	Ixelles Jette Molenbeek	Crèche Crèche Prégardiennat	équipement équipement reconstruction	13.600 14.600 350.000	opérationnel opérationnel NON**	18 24 0

* La fin du chantier CXL03 Ixelles est prévue pour juillet 2013.

** La fin du chantier CMO03 Molenbeek est prévue pour novembre 2013.

Secteur privé (ASBL) par année d'octroi de la subvention (engagement budgétaire)						
N° dossier	Commune porteuse du projet	Type de milieu d'accueil	Objet	Montant octroyé €	État de réalisation	Nbre de places créées
2005						
CPR311	ASBL La petite espérance	Crèche	équipement	9.200	opérationnel	0
CPR310	ASBL Annonciation	Crèche	équipement	23.400	opérationnel	0
CPR318	ASBL War Mémorial	Crèche	aménagement	25.040	opérationnel	0
2006						
CPR316	ASBL Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette	Crèche	rénovation	618.700	opérationnel	0
CPR305	ULB	Crèche	équipement	5.300	opérationnel	0
CPR307	ASBL Saint-Charles	Crèche	aménagement	32.100	opérationnel	0
CPR317	ASBL Porte verte	Crèche	équipement	6.400	opérationnel	0
2007						
CPR317	ASBL Porte verte	Crèche	équipement	2.200	opérationnel	0
CPR316	ASBL Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette	Crèche	sécurité incendie	27.900	opérationnel	0
CPR323	ASBL Atout Couleur	Crèche	équipement	33.300	opérationnel	21
CPR310	ASBL Annonciation	Crèche	aménagement	39.200	opérationnel	0
2008						
CPR323	ASBL Atout Couleur	Crèche	aménagement	2.700	opérationnel	0
CPR317	ASBL Porte verte	Crèche	aménagement	2.800	opérationnel	0
CPR326	ASBL Halte d'accueil d'Ixelles	MCAE	équipement	12.500	opérationnel	12
CPR316	ASBL Maison d'Enfants Reine Marie-Henriette	Crèche	aménagement	69.600	opérationnel	0
CPR310	ASBL Annonciation	Crèche	aménagement	5.800	opérationnel	0
CPR321	ASBL Cité Joyeuse	Crèche	construction	607.000	opérationnel	24
CPR303	ASBL Saint-Antoine	Crèche	aménagement	88.600	opérationnel	0
2009						
CPR303	ASBL Saint-Antoine	Crèche	aménagement	1.100	opérationnel	0
CPR321	ASBL Cité Joyeuse	Crèche	construction	145.400	opérationnel	0
2010						
Pn404	ASBL Notre Abri	SASPE	aménagement	72.700	opérationnel	8
CPR315	ASBL Sainte-Croix	Crèche	aménagement	166.200	NON*	0
2011						
Pn404	ASBL Notre Abri	SABPE	aménagement	3.200	opérationnel	0
CPR321	ASBL Cité Joyeuse	Crèche	équipement	29.700	opérationnel	0
CPR308	ASBL Heureux Bébé	Crèche	aménagement	20.700	opérationnel	0
CPR303	ASBL Saint-Antoine	Crèche	aménagement	103.800	opérationnel	0
CPR330	ASBL Maison rue verte	MCAE	équipement	42.300	opérationnel	12

2012						
CPR307	ASBL Saint-Charles	Crèche	sécurité incendie	26.300	opérationnel	0
CPR316	ASBL Maison d'Enfants Reine Marie Henriette	Crèche +SASPE	ascenseurs	114.100	opérationnel	0
CPR311	ASBL La petite espérance	Crèche	aménagement	24.200	opérationnel	0
CPR321	ASBL Cité Joyeuse	Crèche	construction	41.000	opérationnel	0

* Le chantier CPR315 de l'ASBL Sainte-Croix a été interrompu suite à un litige avec l'entrepreneur. Il devrait se terminer en 2013.

L'enfant bruxellois au sein de ses milieux de vie

Nombre de places d'accueil 0-3 ans ONE et K&G en Région bruxelloise, selon le type de tarif appliqué, par commune, 2007

Commune	tarification	ONE			K&G			Total		
		collectif	familial	total	collectif	familial	total	collectif	familial	total
Anderlecht	sociale	372	15	387	198	12	210	570	27	597
	libre	116	14	130	266	14	280	382	28	410
Auderghem	sociale	150	0	150	121	0	121	271	0	271
	libre	82	9	91	143	5	148	225	14	239
Berchem-Ste-Agathe	sociale	72	4	76	99	0	99	171	4	175
	libre	29	4	33	28	19	47	57	23	80
Bruxelles-ville	sociale	1.125	20	1.145	511	12	523	1.636	32	1.668
	libre	291	7	298	284	12	296	575	19	594
Etterbeek	sociale	303	4	307	95	0	95	398	4	402
	libre	215	0	215	272	7	279	487	7	494
Evere	sociale	158	22	180	115	4	119	273	26	299
	libre	26	0	26	48	7	55	74	7	81
Forest	sociale	280	7	287	61	0	61	341	7	348
	libre	159	0	159	69	11	80	228	11	239
Ganshoren	sociale	36	74	110	123	0	123	159	74	233
	libre	45	0	45	35	0	35	80	0	80
Ixelles	sociale	728	4	732	148	0	148	876	4	880
	libre	111	4	115	153	0	153	264	4	268
Jette	sociale	153	4	157	191	0	191	344	4	348
	libre	79	0	79	73	17	90	152	17	169
Koekelberg	sociale	66	0	66	26	0	26	92	0	92
	libre	0	4	4	38	0	38	38	4	42
Molenbeek-St-Jean	sociale	254	4	258	299	0	299	553	4	557
	libre	12	4	16	52	8	60	64	12	76
Saint-Gilles	sociale	191	0	191	79	0	79	270	0	270
	libre	111	0	111	107	7	114	218	7	225
Saint-Josse	sociale	147	8	155	28	0	28	175	8	183
	libre	0	0	0	15	0	15	15	0	15
Schaerbeek	sociale	547	4	551	221	4	225	768	8	776
	libre	57	0	57	170	24	194	227	24	251
Uccle	sociale	443	60	503	223	0	223	666	60	726
	libre	358	12	370	155	18	173	513	30	543
Watermael-Boitsfort	sociale	88	49	137	87	0	87	175	49	224
	libre	35	4	39	27	5	32	62	9	71
Woluwe-St-Lambert	sociale	486	7	493	157	0	157	643	7	650
	libre	225	22	247	101	14	115	326	36	362
Woluwe-St-Pierre	sociale	249	6	255	95	0	95	344	6	350
	libre	70	14	84	50	5	55	120	19	139
Région bruxelloise	sociale	5.546	289	5.835	2.846	32	2.878	8.392	321	8.713
	libre	2.433	119	2.552	1.899	170	2.069	4.332	289	4.621

Source : ONE, Kind & Gezin, calculs CERE.

LA MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES,
MME CÉLINE FREMAULT

**Question n° 247 de M. Benoît Cerexhe du
7 mai 2013 :**

*L'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aé-
roflorale II » et la subsidiation de cet événement.*

L'Aéroflorale II, une machine conçue par l'artiste François Dalarozzière, a été présentée à Bruxelles, sur le Mont des Arts, du 2 au 5 mai dernier. Il s'agit d'un navire présentant une expo et un arbre à idées sur lequel les Bruxellois ont pu proposer leurs suggestions dans le cadre de la campagne menée par les villes candidates au titre de « capitale verte 2015 ».

Ma question sera simple :

- Avez-vous directement accordé une subvention ou un subside pour financer cet événement ? Si oui, pour quels montants ?
- Les organismes sur lesquels vous exercez une tutelle ont-ils accordé une subvention ou un subside pour financer cet événement ? Si oui, lesquels et pour quels montants ?
- Des ASBL pour lesquelles vous accordez des subventions ou subsides ont-elles accordé des subsides ou subventions pour financer cet événement ? Si oui, lesquelles et pour quels montants ?

Réponse :

Aucun subside, ni direct ni indirect (via SGS ou ASBL) n'a été octroyé à partir des budgets dont j'ai la charge à la Commission communautaire française.

Question n° 258 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

La modernisation de l'administration de la Commission communautaire française.

Présenté en juillet 2009, l'accord de majorité stipule que l'Administration a été chargée de présenter au Collège un plan de modernisation ambitieux puisqu'il comporte des objectifs stratégiques tels que la simplification administrative, l'optimisation du matériel informatique et la gestion des besoins du personnel.

Presque quatre années se sont écoulées depuis la reconduction de l'Olivier et donc ma première question sera assez simple, où en est le processus

de définition et de mise en œuvre de ce cadre stratégique ? Concrètement, quelles sont les grandes mesures qui ont déjà été retenues pour être appliquées au bénéfice des agents de la Commission communautaire française et de la collectivité ? Pourriez-vous me fournir la liste des mesures qui ont été prises en 2011 et en 2012, en ce compris les moyens budgétaires y afférents ?

Par ailleurs, l'une des dimensions annoncées du dit plan porte sur le renforcement des liens entre les services de la Commission communautaire française et les autres partenaires institutionnels. Des nouvelles pistes ont-elles déjà été retenues au niveau francophone ? Le cas échéant, lesquelles ? Des pistes ont-elles déjà été fixées pour l'année 2013 ?

Réponse :

Comme vous le signalez, notre accord de majorité comporte un volet important relatif à la fonction publique. Vous listez les différents défis que nous nous devons de relever : simplification administrative, modernisation de l'informatique, besoins en personnel et formation des agents. Tout ceci pouvant être synthétisé et globalisé dans ce qu'on a appelé « le plan de modernisation ».

La modernisation est un processus continu et permanent, visant un objectif fondamental : l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers, qu'ils soient citoyens ou personnes morales.

Pour y parvenir, et offrir des services plus humains, plus performants, plus proches des citoyens et des utilisateurs, il importe de travailler sur plusieurs plans :

- une meilleure disponibilité,
- une plus grande rapidité,
- une transparence accrue,
- une traçabilité dans le traitement des dossiers, et
- une qualité optimale des prestations.

L'objectif à poursuivre est, dès lors, de tendre vers une structure organisationnelle présentant plus de cohérence et une meilleure visibilité de son action. Tendre vers une véritable administration de service passe par la recherche d'une relation équilibrée entre les fonctionnaires et l'autorité politique, ceci pour mettre sur pied une structure efficace et efficiente à la satisfaction de tous les partenaires que sont le Collège, les agents, les ASBL et *in fine* les citoyens.

Pour atteindre cet objectif, le Collège a déjà pris un certain nombre de décisions :

- Modification des statuts en vue de l'instauration des mandats pour les directeurs d'administration (rang 15) comme c'était le cas pour l'administrateur général et l'administrateur général adjoint.
- Planification des remplacements faisant suite à des départs à la pension, sans aucune diminution de la masse globale de l'emploi.
- Renforcement de la politique informatique et de formation par l'octroi de budgets complémentaires.
- Adoption d'un plan égalité homme/femme.
- Création d'une cellule d'achats durables.
- Appel d'offre pour revoir le système informatique « infobud ».
- Préparation d'un Plan Local d'Actions pour la Gestion énergétique.
- Modification de la structure des services du Collège et notamment la création d'une direction d'administration consacrée à la gestion des ressources humaines.
- Concertation d'un projet de règlement de travail qui tend à se terminer.

La dernière action la plus visible de tout ce processus de modernisation est la mise en œuvre concrète de la nouvelle structure de l'administration par l'ouverture de postes soumis à mandats, sujet dont nous venons de parler.

Lorsque les mandataires seront désignés, il y aura lieu de se doter d'un réel Plan de modernisation, sous forme d'actions concrètes qui devront être mises en œuvre par le nouveau conseil de direction et sont actuellement déjà inscrites dans les objectifs édictés aux mandataires. Si nous souhaitons avancer dans le dossier de mise en œuvre des mandats, il nous paraît légitime de laisser travailler ces nouveaux mandataires sur un plan de modernisation qui devra être approuvé par le Collège.

Pour ce qui concerne le renforcement des liens entre service Commission communautaire française et autres partenaires institutionnels, je citerai par exemple la création de la cellule francophone santé assuétudes qui a pour objectif notamment de coordonner les actions des trois entités francophones en la matière.

Question n° 269 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

L'accord de coopération visant à la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral.

Suivant l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission communautaire française visant à la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral, pourriez-vous me communiquer la liste des projets phares qui ont été réalisés durant l'année 2012 ? Pourriez-vous compléter votre réponse en communiquant les budgets y afférents, les services mobilisés ainsi que le volume global de bénéficiaires ?

Réponse :

Dans le cadre de l'accord de coopération de 2009 intra-francophone, une conférence interministérielle a été créée. L'objectif est d'établir une couverture complète en matière d'offre de services auprès des détenus en vue d'une réinsertion sociale réussie. Chaque détenu doit avoir un accès égalitaire à cette aide et de cet accompagnement. La loi du 12 janvier 2005 prévoit explicitement des obligations au niveau des entités fédérées au niveau de l'aide et de l'accompagnement des détenus (formation, santé, travail, ...).

Je suis particulièrement concernée par le sujet de cette conférence interministérielle compte tenu de mes compétences en matière de santé. Néanmoins, étant donné qu'actuellement, les soins de santé des détenus sont pris en charge par le ministère de la Justice, aucune action spécifique n'a eu lieu à partir des services agréés par la Commission communautaire française. Seuls certains services actifs en matière de toxicomanie interviennent en prison, je pense notamment aux ASBL « Capiti », « ambulatoire de Forest » et « Enaden », et c'est déjà le cas depuis de nombreuses années.

Par ailleurs dans le cadre du Comité de pilotage de l'accord de coopération, nous avons suivi les travaux des groupes de travail « santé » et « sortie de prison ».

En matière de santé, la Ministre en charge de l'aide aux détenus du Gouvernement Wallonie-Bruxelles, est chargée d'interpeller la Ministre fédérale de la Justice quant à la situation sanitaire des détenus. De plus, le Groupe de travail « sortie de prison » a proposé un contenu de « kit de sortie », dans lequel se retrouvera une série d'éléments en lien avec la santé et notamment les références des services agréés par la Commission communautaire française.

En conclusion, aucuns budgets nouveaux, ni services nouveaux n'ont été créés ou financés en 2012 dans le cadre des compétences dont j'ai la charge.

**Question n° 279 de Mme Anne-Cahrlotte d'Ur-
sel du 24 mai 2013 :**

Les problèmes d'infrastructures téléphoniques du Centre de Prévention du Suicide.

La Commission communautaire française agréée et subventionne deux associations spécialisées dans l'aide psychologique par téléphone et qui assurent une écoute des personnes 24h sur 24, dans l'anonymat. Ce sont « Télé accueil Bruxelles » et « Le Groupe belge d'Étude et de Prévention du Suicide » dit le « Centre de Prévention du Suicide ». On ne mesure pas suffisamment leur importance dans un monde où plus que jamais la détresse psychologique compose avec des facteurs de plus en plus complexes.

Il nous revient que le Centre de Prévention du Suicide connaît des problèmes récurrents au niveau de ses liaisons téléphoniques. Et lorsque je parle de liaisons téléphoniques, je ne parle pas de la ligne utilisée par leur administration, mais bien des lignes de leur service de télé-accueil.

Ce fait est extrêmement grave. Un service dont l'objet est précisément d'apporter une écoute dans des sacs de souffrance psychologique et dont l'outil est défaillant, ne peut pas remplir sa mission de base. Le pire est que cette défaillance peut avoir des conséquences catastrophiques sur les conversations en cours que se voient interrompues. Imaginez l'effet que cela peut avoir sur les fils délicats que doivent établir les bénévoles chargés d'accueil téléphonique du centre et sur le sentiment des gens qui prennent le courage d'appeler ce service, déstabilisant davantage la disposition dans laquelle ils se trouvent. Cette situation est intenable pour les répondants bénévoles. Et l'image de ce service ô combien important pour la population s'en voit dégradée, ce qui est intolérable pour un service de première ligne digne de ce nom.

Il semblerait que Belgacom ait été contacté et soit venu pour effectuer un diagnostic mais que le résultat est toujours le même : des coupures interviennent de façon relativement récurrente. Est-ce l'installation téléphonique qui est obsolète ou peut-être s'agit-il de problèmes liés à la vétusté des installations électriques du bâtiment qui paraît-il est relativement ancien.

Je souhaiterais donc vous demander depuis combien de temps ces problèmes existent, quelle en est la cause exacte et qu'a fait l'administration de Commission communautaire française pour résoudre ces problèmes. A-t-on pris contact avec le propriétaire du

bâtiment ? Quand le service de réparation de Belgacom a-t-il été contacté ? Et surtout, quelles sont les solutions concrètes apportées en attendant d'avoir réparé l'installation principale ? Peut-on installer des lignes temporaires ?

Réponse :

Vous évoquez un problème récurrent au niveau des liaisons téléphoniques au Centre de prévention du Suicide.

Comme vous le signalez, les conséquences de ces coupures sont graves, tant en ce qui concerne les appelants qui sont déjà dans une situation de grande fragilité, que les répondants bénévoles qui sont en situation d'impuissance face à ces problèmes techniques. Conscient de ces problèmes, le Centre de Prévention du Suicide a demandé aux bénévoles d'effectuer un relevé de toutes les coupures afin d'objectiver le problème. Selon le dernier rapport d'inspection, il apparaît que le centre de prévention du suicide a répondu à 19.838 appels en 2012, soit environ 1.650 appels par mois. L'ASBL signale que ce problème varie selon les moments. En avril 2013 par exemple, 18 appels ont été coupés sans que l'on sache le nombre d'appelants que cela concerne, la communication d'un même appelant ayant pu être coupée à plusieurs reprises.

Comme vous le précisez vous-même, l'ASBL a pris ce problème au sérieux puisque l'opérateur du central, Belgium Telecom, a été contacté pour effectuer un diagnostic. Il apparaît que ce sont surtout les appels GSM qui seraient coupés, et rien ne dit que ce soit le central qui soit en cause plutôt que les opérateurs GSM. Il aurait été proposé à l'ASBL de changer de central sans garantie d'amélioration du service. La mission de « Télé accueil Bruxelles » et du « Centre de prévention du Suicide », les deux services agréés comme centres d'accueil téléphonique, est notamment d'organiser, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et tous les jours de l'année, un accueil téléphonique et, le cas échéant, une orientation qui répond le mieux possible à la situation ou aux difficultés qui ont motivé l'appel.

Il est évident que l'ASBL doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour remplir ses missions. Dès lors, en cas de problème technique, elle doit également tout mettre en œuvre également pour qu'une réparation intervienne dans les meilleurs délais et pour trouver une solution.

La cellule inspection, a pour mission de vérifier si cette mission est exercée conformément aux prescrits de la législation.

Il n'appartient pas à la cellule inspection d'intervenir dans les liens entre le locataire et le propriétaire et elle n'a pas à contacter ce dernier. De même, il ne lui appartient pas d'identifier l'origine des problèmes techniques et d'y trouver des solutions. Ceci

dit, pour que la cellule inspection puisse agir, il faut qu'elle soit informée du problème et cela ne semble pas avoir été le cas ici. Les rapports récents qui me sont parvenus n'évoquent pas ce problème. D'une manière générale, l'inspection ne peut bien sûr pas vérifier en permanence le bon fonctionnement des lignes téléphoniques de tous les services ambulatoires.

Par contre, lorsqu'elle est informée d'un problème, elle intervient toujours dans les meilleurs délais, surtout pour un problème aussi important que celui que vous évoquez.

Pour agir efficacement, l'inspection doit disposer de renseignements précis et lorsqu'un tel problème se présente, le mieux est de l'en avertir au plus vite et de lui communiquer toutes les informations utiles.

Je lui transmets donc votre question ainsi que ma réponse afin qu'elle vérifie si les missions du décret sont bien remplies.

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
MME EVELYNE HUYTEBROECK

**Question n° 248 de M. Benoît Cerexhe du
7 mai 2013 :**

*L'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aé-
roflorale II » et la subsidiation de cet événement.*

L'Aéroflorale II, une machine conçue par l'artiste François Dalarozière, a été présentée à Bruxelles, sur le Mont des Arts, du 2 au 5 mai dernier. Il s'agit d'un navire présentant une expo et un arbre à idées sur lequel les Bruxellois ont pu proposer leurs suggestions dans le cadre de la campagne menée par les villes candidates au titre de « capitale verte 2015 ».

Ma question sera simple :

- Avez-vous directement accordé une subvention ou un subside pour financer cet événement ? Si oui, pour quels montants ?
- Les organismes sur lesquels vous exercez une tutelle ont-ils accordé une subvention ou un subside pour financer cet événement ? Si oui, lesquels et pour quels montants ?
- Des ASBL pour lesquelles vous accordez des subventions ou subsides ont-elles accordé des subsides ou subventions pour financer cet événement ? Si oui, lesquelles et pour quels montants ?

Réponse :

En réponse à sa question, je communique à l'honorable membre les éléments suivants :

En tant que Membre du Collège en charge de la Politique d'Aide aux Personnes handicapées, il n'a été accordé aucune subvention pour financer cet événement; aucun organisme sur lequel une tutelle est exercée, aucune ASBL n'a bénéficié de subvention.

Question n° 271 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

Les synergies entre les entreprises de travail adapté et le secteur de l'économie sociale.

Le Collège s'est fixé pour objectif en début de législature de promouvoir les synergies utiles entre les entreprises de travail adapté et le secteur de l'économie sociale. Comme vous le savez, la législation régionale ne permet pas d'agrèer et de soutenir fi-

nancièrement lesdites entreprises. Je souhaiterais savoir si vous avez été sollicitée à ce sujet par les responsables sectoriels et, partant, si vous avez tenté de sensibiliser votre collègue, la Ministre régionale bruxelloise de l'Emploi, à l'opportunité d'étendre l'ordonnance y afférente ? Quelles réponses vous ont été apportées à l'issue des discussions ? Des mesures ont-elles éventuellement déjà été retenues pour l'année 2013 ?

Réponse :

De nombreuses rencontres entre les représentants du secteur des ETA et le cabinet en charge de l'économie sociale en Région bruxelloise ont eues lieu au moment de l'ordonnance sur l'économie sociale. Cela a permis de réelles avancées pour créer des synergies entre les deux secteurs mais l'ordonnance n'a pas pu aller jusqu'au bout. Comme le mentionne M. Van Goidsenhoven dans sa question, bien qu'elle permette la reconnaissance des ETA comme acteurs de l'économie sociale, elle ne permet pas d'agrèer et de soutenir financièrement les ETA en tant qu'entreprises d'insertion. Au moment de l'ordonnance, ni le secteur de l'économie sociale ni le secteur des ETA n'étaient prêts pour franchir ce cap.

Cette ordonnance constitue un premier pas intéressant vers l'inclusion mais il faut pousser le processus plus loin pour que les ETA aient accès, au même titre que les autres acteurs de l'économie sociale, à des aides financières destinées à favoriser les activités d'économie sociale. La Ministre Régionale bruxelloise en charge de l'emploi est sensibilisée à cet enjeu grâce au travail réalisé par la Febrap (la Fédération bruxelloise des ETA). En effet, afin de protéger les droits des ETA au sein de l'économie sociale, un soutien financier est octroyé à la Febrap. Le Service PHARE a financé la Febrap à hauteur de 25.000 € à partir de 2009 et à hauteur de 53.000 € dès 2010 et cela a permis à la fédération d'engager un chargé de relations.

En Flandre, la Ministre de l'Économie sociale Freya Van Den Bossche travaille sur un projet de décret pour obliger les ETA à s'ancrer solidement dans le secteur de l'économie sociale et à quitter leurs attaches dans le secteur de l'aide aux personnes. Cette réforme aura de grandes conséquences sur l'organisation des ETA qui devront se transformer en entreprises d'insertion s'adressant autant aux personnes handicapées qu'à d'autres publics éprouvant des difficultés à s'intégrer sur le marché de l'emploi. Ces entreprises ne garderont pas la dénomination actuelle d'ETA et s'appelleront des entreprises de travail sur mesure. Le chemin dans lequel s'engage

la Région flamande doit attirer toute notre attention mais, pour le moment, ni le secteur des ETA ni le secteur de l'économie sociale, ne sont prêt pour effectuer ce changement à Bruxelles. On pourrait s'inspirer de la Région flamande mais notre priorité pour les ETA bruxelloises doit rester d'offrir du travail aux personnes handicapées les plus faibles (catégories E et F). Cette priorité est d'ailleurs visible dans le projet de décret Inclusion qui prévoit la possibilité pour les ETA de mettre sur pied des cellules d'accueil et de maintien destinées aux travailleurs les plus faibles. Dans les autres Régions on peut observer que le taux d'emploi de ces travailleurs est bien plus faible qu'en Région bruxelloise. Il ne faudrait pas qu'un passage précipité vers le secteur de l'économie sociale se fasse au détriment des travailleurs handicapés les plus exposés. En effet, le risque existe réellement que les travailleurs handicapés les plus faibles soient mis de côté en vue d'accroître la performance économique des ETA. Un autre risque est de faire travailler des personnes handicapées dans des conditions n'imposant pas la même qualité d'accompagnement et d'encadrement que ce qui est garanti aujourd'hui au sein des ETA. Actuellement, ce risque est évité en Région bruxelloise grâce à des balises imposées par la Commission communautaire française. Les ETA ont l'obligation d'employer au moins 20 % de travailleurs de catégories E et F et les interventions qu'elles reçoivent de la Commission communautaire française dans la rémunération des travailleurs handicapés sont liées à l'évaluation de leurs capacités professionnelles. Tant que le secteur de l'économie sociale n'est pas prêt à accueillir les ETA en garantissant la même attention aux travailleurs les plus faibles, il ne sera pas judicieux de suivre l'exemple de la Région flamande.

Question n° 272 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

Les marchés publics réservés aux entreprises de travail adapté.

Le Collège s'est fixé pour objectif en début de législature de favoriser les marchés publics réservés aux entreprises de travail adapté. Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir un bilan de cet engagement. Pourriez-vous me préciser quelles ont été les réalisations obtenues en 2010, en 2011 et en 2012 dans ce dossier ?

Réponse :

Pour répondre à la question, je vais tout d'abord revenir sur les mesures qui concernent directement la promotion des marchés réservés aux ETA (1). Je reviendrai ensuite sur d'autres actions que j'ai prises pour aider le secteur à attirer de nouveaux clients (2). Je reviendrai enfin sur le lien qu'on peut faire entre marchés réservés aux ETA et les lois relatives aux quotas (3).

1. Les mesures pour promouvoir les marchés réservés

Les clauses sociales existent, encore faut-il qu'elles soient connues et utilisées par les personnes qui passent des marchés publics ! Depuis 2009, le Service Phare met à la disposition de la Febrap (la Fédération des entreprises de travail adapté bruxelloises) des moyens importants pour faire connaître les clauses sociales bénéficiant aux ETA, notamment celles de réservation de marchés.

Cela a permis à la Febrap d'organiser depuis 2009 :

- de nombreuses séances d'échanges au sein des communes bruxelloises pour promouvoir le passage par des marchés réservés aux ETA;
- un colloque en mai 2012 en partenariat avec le groupe de travail et d'information sur les marchés publics des 19 communes sur le thème « Comment rendre les marchés publics bruxellois plus accessibles aux travailleurs handicapés d'ETA ? »;
- une large sensibilisation des responsables administratifs et des mandataires politiques bruxellois par diverses actions (vade mecum co-écrit avec la cellule de tutelle des marchés publics au Ministère de la Région bruxelloise, memorandum politique en vue des élections communales de 2012, newsletters spéciales etc.)

Ces différentes actions portent leurs fruits puisque grâce à elles les ETA se voient solliciter par de nouveaux clients issus du secteur public. De plus en plus de pouvoirs adjudicateurs locaux comme les communes et les CPAS ont recours aux ETA et cela pour des services de plus en plus diversifiés. Je suis donc optimiste sur les résultats obtenus.

Voici quelques exemples de services qui sont chaque jour réalisés par des ETA à la demande d'acteurs publics :

- distribution toute boîte des journaux communaux;
- divers services d'impression et de scanning de document;
- service traiteur;
- fourniture horticole;
- service d'entretien des espaces verts, ...

L'inclusion va de pair avec la transversalité et il revient donc à chaque Ministre d'adopter des mesures spécifiques relevant de ses compétences

et visant à faciliter la réservation des marchés publics pour les ETA.

- en ce qui concerne le secteur de l'aide aux personnes handicapées, je peux souligner que le marché pour la publication du journal Phare utilise la clause de marché réservé à une ETA.

2. Les mesures pour professionnaliser le secteur

Depuis le début de la législature, de nombreuses mesures ont été prises pour participer au redressement du secteur des ETA :

- Depuis 2009 un soutien financier est octroyé à la Febrap pour permettre l'engagement d'un chargé de relations dont la mission consiste à entreprendre des actions pour promouvoir les ETA bruxelloises et pour les aider à se professionnaliser. Il faut en effet que les ETA soient en mesure de répondre à de nouveaux cahiers de charges et de s'adapter le mieux possible aux exigences de ceux-ci. Le service PHARE a financé la Fébrap pour ce poste à hauteur de 25.000 € à partir de 2009 et à hauteur de 53.000 € dès 2010.
- Le financement de deux plans de relance successifs (2011-2012 et 2013-2014). Des montants respectifs de 400.000 € et de 200.000 € ont été débloqués pour la mise en œuvre de ces plans.

- Le soutien du secteur via des projets en initiatives. Le soutien via les initiatives a, par exemple, permis la création du site Internet « onsadapte.be » qui sert à détailler l'ensemble des services proposés par les ETA bruxelloises.

3. Modalité alternative pour respecter les quotas

À l'heure actuelle personne ne peut contraindre les acteurs économiques, publics et privés, de faire appel aux services des ETA. Cette situation sera peut-être amenée à évoluer si les responsables politiques (en charge de la fonction publique notamment) prennent ensemble leurs responsabilités pour faire appliquer les lois existantes en matière de quota (1). Chez nos voisins européens (la France et l'Allemagne par exemple) la possibilité de sous-traiter des activités auprès des ETA pour remplir partiellement l'obligation d'emploi de personnes handicapées existe et cela porte ses fruits. Le taux d'emploi de personnes handicapées dans le secteur public et le secteur privé est bien supérieur au notre.

- En tant que Ministre bruxelloise chargée de l'aide aux personnes (COCOM), j'ai défendu devant le collège réuni qu'une telle modalité alternative soit retenue pour permettre aux CPAS de respecter leur obligation en matière d'emploi de PH.

(1) En ce qui concerne la Commission communautaire française, une décision très récente du 21 février 2013 oblige à présent les Services du Collège de la Commission communautaire française d'occuper un nombre de personnes handicapées fixé à 5 % des emplois (une première en Belgique). Tout l'enjeu est maintenant d'atteindre ce chiffre.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA CULTURE,
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,
DU SPORT ET DES RELATIONS INTERNATIONALES,
M. RACHID MADRANE

**Question n° 239 de Mme Viviane Teitelbaum
du 21 février 2013 :**

Le guide « Espaces pluriels ».

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention du guide « Espaces pluriels » que vous avez eu la gentillesse de m'adresser.

Ce livre permet de prendre connaissance des nombreuses salles à louer. De Plus, il fait écho au site Internet du même nom : espacespluriels.be.

Toutefois, je souhaiterais obtenir quelques éclaircissements :

- À combien d'exemplaires ce livre a-t-il été imprimé et quelle proportion a été offerte ?
- Quel est le public visé par ce livre ? À qui a-t-il été distribué ? Comment ?
- Cette publication correspond-elle à une demande spécifique ? Si oui, laquelle ? Dans quel but a-t-elle donc été réalisée ?
- Comment peut-on obtenir le livre et à quel prix ?
- Quel a été le coût de cette publication ? Quel est le coût global si l'on prend en compte la réalisation, l'impression et la diffusion ?
- Vous annoncez dans la lettre jointe, que le site Internet sera régulièrement mis à jour, une équipe est-elle en charge de cette maintenance ? Le cas échéant quel est son coût ?
- Vous remerciez, dans le livre, « les structures qui ont bien voulu répondre aux questionnaires », comment ont-elle été sélectionnées ? Est-ce une initiative personnelle de leur part ? Une salle qui souhaite s'ajouter, peut-elle facilement le faire ? Quelles sont les procédures ?

Réponse :

La Région bruxelloise regorge de lieux disponibles mais souvent méconnus du public : salles de fêtes, centres culturels, salles de cours, lieux de répétition, salles de théâtre, centres communautaires, centres multimédia, gérés par des administrations, par le monde associatif ou encore par des écoles ou des universités.

Face à la difficulté rencontrée pour louer un local correspondant aux critères recherchés, l'ASBL IDEJI a publié à deux reprises un guide d'orientation pratique intitulé Aires de fête.

Une nouvelle mouture de ce guide, rebaptisé « Espaces pluriels » vient de paraître dans le cadre du Plan culturel pour Bruxelles. L'ouvrage, conçu sur une base volontaire, se veut être un outil clair, précis et accessibles à tous.

Plus de 600 salles y sont répertoriées et détaillées (coordonnées, capacités et type d'activités pouvant y être organisées). L'ensemble des données fera l'objet d'une mise à jour régulière sur : « www.espacespluriels.be ».

Sur le plan méthodologique, l'ASBL IDEJI s'est basée sur les lieux répertoriés dans leur base de données existante. Ensuite, grâce à une initiative volontaire de propriétaires d'espaces, quelques 200 nouveaux lieux ont été ajoutés.

Enfin IDEJI a effectué une recherche approfondie pour proposer un répertoire de 600 lieux dans le cadre de cette nouvelle édition.

Pour l'ajout d'une nouvelle salle, il suffit de remplir le formulaire téléchargeable sur le site www.espacespluriels.be et de le renvoyer à l'ASBL IDEJI, qui l'enregistre immédiatement sur le site internet.

Le guide « Espaces pluriels » est un guide gratuit qui a été imprimé à 3.000 exemplaires.

Le coût de la réalisation et de l'impression s'élève à 15.000 €.

Le plan de distribution est en cours de validation et un envoi postal sera effectué.

Les ouvrages restants seront répartis entre l'ASBL IDEJI et la Commission communautaire française.

Enfin, l'ouvrage est disponible au Service des Affaires socioculturelles de la Commission communautaire française, Rue des Palais, 42, 1030 Bruxelles ou à l'ASBL IDEJI, Rue au Bois, 11, à 1150 Bruxelles.

**Question n° 240 de Mme Fatoumata Sidibé du
28 février 2013 :**

Bilan de ligne d'écoute contre les violences conjugales 0800 30 030.

En deux trois années de fonctionnement, je souhaiterais connaître le bilan de ligne d'écoute contre les violences conjugales lancée à l'initiative de la

Région wallonne, de la Communauté française et de la Commission communautaire française. Lancée le 25 novembre 2009, cette ligne permet aux victimes, aux témoins, aux professionnels et auteurs de violences de se confier, d'obtenir des informations et d'être orientés vers les différents services d'aide spécialisés.

Monsieur le Ministre peut-il me faire savoir :

- 1) Combien d'appels ont été enregistrés en 2012 ?
- 2) Pourriez-vous me communiquer des informations précises sur la répartition des appelants (type d'appelants, genre d'appelants, type de violences concernés, etc.) depuis sa création et par année ?
- 3) Quelles sont les structures principales vers lesquelles sont relayées les victimes ?
- 4) Combien d'appels traités par la ligne « écoute violences conjugales » concernaient la problématique des mariages forcés, contraints ou subis ?
- 5) Quelles formations ont été suivies par les écoutants ? Combien d'écouterants ont pu suivre de telles formations ? Ont-ils pu bénéficier de formations plus poussées en matière d'accompagnement des auteurs de violences et de prise en charge des enfants qui subissent les dégâts collatéraux de conflits conjugaux ?
- 6) Quel bilan pouvez-vous tirer du suivi des appels ? Les objectifs de ce nouveau numéro vert ont-ils été atteints ?
- 7) Est-il prévu d'étendre les plages horaires de cette ligne d'appels ?

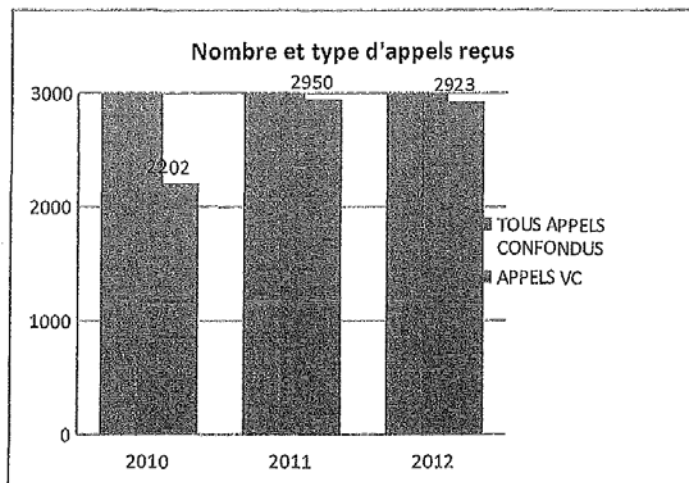
Réponse :

Vous trouverez ci-dessous réponses à toutes les questions posées :

- 1) Combien d'appels ont été enregistrés en 2012 ?

Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012, un total de 4.126 appels a été recensé dont 2.923 appels relatifs à une situation de violence conjugale.

Le tableau suivant reprend le nombre d'appels par année, pour toutes les situations confondues d'une part, et pour les situations de violence conjugale d'autre part.



2) Informations sur la répartition des appelants (type d'appelants, genre d'appelants, type de violences, etc.) depuis sa création et par année ?

Année 2010 : l'analyse statistique couvre la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Un total de 3.495 appels a été recensé.

- Statut des appelants :

Le nombre d'appels concernant la violence conjugale est de 2.202.

1.858 appels (53,5 %) concernent des situations de violences conjugales et 344 appels (9,9 %) représentent principalement l'intérêt des professionnels à l'égard de notre ligne d'écoute (partage d'information, commande de folders/affiches, etc.).

	Effectifs	Pourcentage
Victime	1.472	79,2 %
Auteur	36	1,9 %
Entourage	289	15,6 %
Professionnel	49	2,6 %
Autre	12	0,7 %
TOTAL	1.858	100 %

- Genre des appelants :

La majorité des personnes qui appellent pour parler d'une situation de violence conjugale (victimes, auteurs, entourage, professionnel) sont de sexe féminin (89,3 %) et 10,7 % sont de sexe masculin.

	Sexe féminin		Sexe masculin		TOTAL	
Victime	1.390	94,4 %	82	5,6 %	1.472	79,2 %
Auteur	3	8,3 %	33	91,7 %	36	1,9 %
Entourage	213	73,7 %	76	26,3 %	289	15,6 %
Professionnel	44	89,7 %	5	10,3 %	49	2,6 %
Autre	9	75 %	3	25 %	12	0,7 %
TOTAL	1.659	89,3 %	199	10,7 %	1.858	100 %

– Violences subies :

Dans les situations de violences conjugales, 89,9 % des appelants rapportent des faits de violences psychologiques, 70,5 % des situations de violences verbales, 78,5 % des situations de violences physiques, 17,4 % des situations de violences sexuelles, 36 % des situations de violences économiques et 14,2 % de la violence économique.

Année 2011 : l'analyse statistique couvre la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Un total de 4.322 appels a été recensé.

– Statut des appelants :

Le nombre d'appels concernant la violence conjugale est de 2.891 (68,2 %).

Statut	2011
Victime	1.933 (66,8 %)
Ex-victime	46 (1,6 %)
Auteur	83 (2,9 %)
Entourage	480 (16,6 %)
Professionnel	323 (11,2 %)
Autre	20 (0,7 %)
Étudiant	6 (0,2 %)
Total	2.891

* Données manquantes/item non applicable au contenu de l'appel : 58 appels (2011)

– Genre des appelants :

	Sexe féminin		Sexe masculin		TOTAL	
Victime	1.879	95 %	100	5 %	1.979	68,5 %
Auteur	5	6 %	78	94 %	83	2,9 %
Entourage	361	75,2 %	119	24,8 %	480	16,6 %
Professionnel	265	83 %	54	17 %	323	11,1 %
Étudiant	4	80 %	1	20 %	6	0,2 %
Autre	7	35 %	13	75 %	20	0,7 %
TOTAL	2.521	87,4 %	365	10,7 %	2.891	100 %

– Violences subies :

	2011
Violences psychologiques	98,9 %
Violences verbales	93,5 %
Violences physiques	86 %
Violences sexuelles	29 %
Violences économiques	5,6 %
Violences administratives	23,9 %

Année 2012 : l'analyse statistique couvre la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012.

Un total de 4.126 appels a été recensé.

– Statut des appelants :

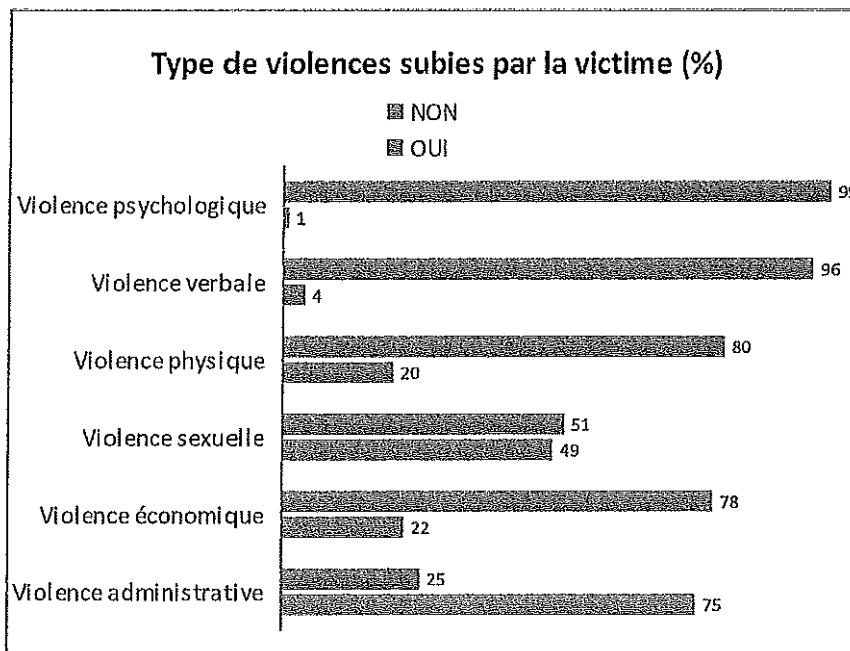
Le nombre d'appels concernant la violence conjugale est de 2.923.

Statut	2012
Victime	69 %
Auteur	2 %
Entourage	15 %
Professionnel	8 %
Autre	6 %
Total	100 %

– Genre des appelants :

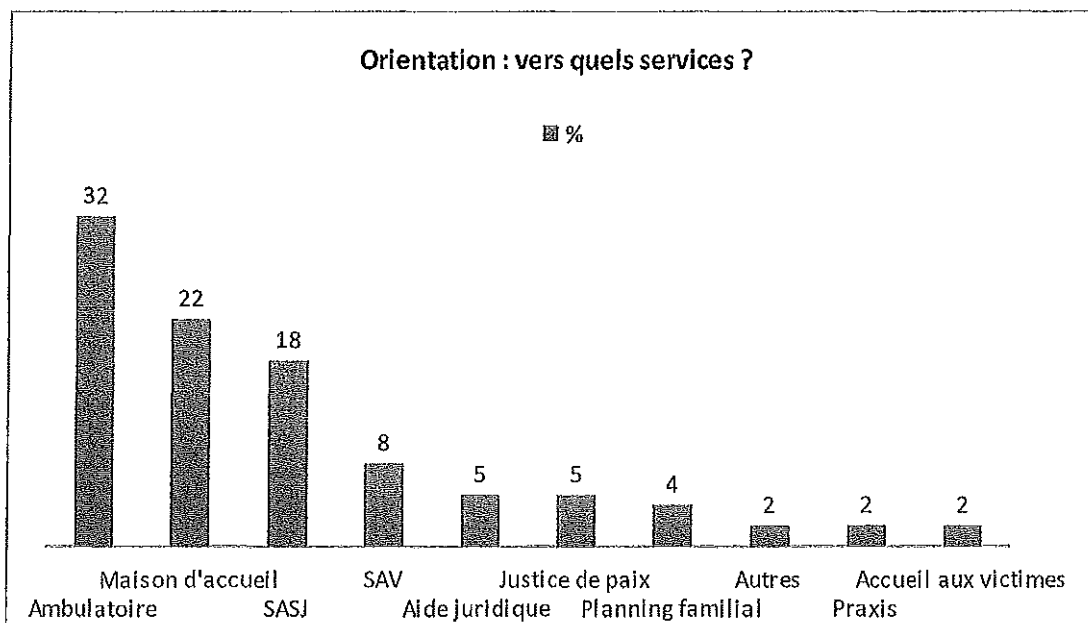
	Sexe féminin	Sexe masculin	TOTAL
Victime	94 %	6 %	100 %
Auteur	8	53	61

– Violences subies :



3) Quelles sont les structures principales vers lesquelles sont relayées les victimes ?

En matière d'orientation, les services ambulatoires spécialisés en violence conjugale tiennent le haut du pavé (25 %), suivies des maisons d'accueil (19 %) et des SASJ (12 %).



Il est à noter que les services pour lesquels l'orientation reste marginale sont regroupés dans la catégorie « Autres ».

4) Combien d'appels traités par la Ligne « écoute violences conjugales » concernaient la problématique des mariages forcés, contraints ou subis ?

La ligne écoute violences conjugales ne dispose pas de statistiques spécifiques liées à la problématique des mariages forcés, subis ou contraints.

5) Quelles formations ont été suivies par les intervenantes ? Combien d'intervenantes ont pu suivre de telles formations ? Ont-elles pu bénéficier de formations poussées en matière d'accompagnement des auteurs de violences et de prises en charge des enfants qui subissent les dégâts collatéraux de conflits conjugaux ?

Si toutes les intervenantes de la ligne écoute violences sont titulaires d'un diplôme en sciences sociales et/ou psychologiques, elles ne possédaient pas pour autant une « spécialisation » en violences conjugales lors de leur entrée en fonction. La formation continue apparaît donc comme une nécessité et c'est en ce sens que chacune d'entre elles a pu bénéficier de la formation de base en violence conjugale.

Plus précisément, toutes les intervenantes de la ligne écoute violences conjugales ont suivi, dès leur entrée en service, la formation de base sur le processus de domination conjugale. Ce modèle théorique met en lumière les mécanismes divers que l'on retrouve dans une situation de violence conjugale.

Pour ce qui est des autres formations, celles-ci ont été suivies soit par deux ou une intervenante(s), étant donné le nombre limité d'inscriptions par service et le renouvellement des membres de l'équipe.

Les formations qui ont été suivies sont les suivantes :

- « Justice pénale : mode d'emploi ».
- Formation sur la Justice de Paix.
- « Le couple : comment vivre la relation parentes-enfants ? ».
- « Violences conjugales : quelques questions juridiques ».
- Formation à l'écoute.
- Formation « multiculturalité ».
- Formation au logiciel de traitement statistique « Statistical Package for the Social Sciences (SPSS) ».
- Formation sur l'intervention auprès des auteurs de violence conjugale.
- Stage au sein de l'ASBL Praxis.
- Formation sur les enfants exposés.
- « Traitement des familles victimes de violences conjugales ».

6) Quel bilan pouvez-vous tirer du suivi des appels ? Les objectifs de ce nouveau numéro vert ont-ils été atteints ?

La ligne écoute violence conjugale est un service de première ligne qui offre une écoute, une information et une orientation. Si l'appelant formule le besoin d'une prise en charge, les coordonnées de services extérieurs basés dans sa Région lui seront proposées. Néanmoins, il dépend de la personne de démarcher vers ces services. Les objectifs que sont l'écoute, l'information et l'orientation de la ligne écoute violences conjugales sont atteints.

7) Est-il prévu d'étendre les plages horaires de cette ligne d'appels ?

La ligne écoute violences conjugales offre une écoute spécialisée, confidentielle et gratuite du lundi au samedi de 9h à 20h. La plage horaire proposée

aux appelants est relativement étendue. Il n'est donc pas prévu d'étendre les horaires davantage.

Question n° 241 de Mme Gisèle Mandaila du 12 mars 2013 :

Les maisons de maternité.

Bien qu'on observe une diminution du nombre de grossesses non désirées des jeunes filles, grâce à la gratuité de la pilule du lendemain dans les centres de planning familial, il n'en demeure pas moins qu'un nombre (bien que restreint) de jeunes filles, dont l'âge varie entre 12 et 16 ans, deviennent mère, et ce malgré elles.

En effet, dans la majorité des cas, ces filles font un déni de grossesse et arrivent à l'hôpital lorsqu'il est trop tard pour pratiquer une IVG.

Une fois devenues mères, ces dénis de grossesse les poursuivent et inhibent leur Instinct maternel.

Pour les aider psychologiquement à accepter la réalité et apprendre à s'occuper de leur bébé, des maisons de maternité existent en Wallonie.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Ministre pourrait-il répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il des maisons de maternité en Région bruxelloise ? Et combien ?
2. Combien de filles-mères ont-elles été accueillies dans ces maisons pour les années 2010, 2011 et 2012 ?
3. Existe-t-il des synergies avec des centres de planning familial et des maisons médicales à Bruxelles ?

Réponse :

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions que vous avez posées :

1. Il existe cinq maisons d'accueil agréées aujourd'hui par la Commission communautaire française, anciennement dénommée « maisons maternelles » : Chant d'Oiseau, Chèvrefeuille, Home Victor Du Pré, Maison de la Mère et de l'Enfant et Les Trois Pommiers.
2. C'est en moyenne 10 filles-mères qui ont été hébergées en 2010, 2011 et 2012.
3. Oui, ces maisons d'accueil travaillent en synergie avec les centres de planning familial et les maisons médicales.

Question n° 242 de Mme Fatoumata Sidibé du 3 avril 2013 :

Le guide « Espaces pluriels ».

La Commission communautaire française a soutenu récemment la publication du guide « Espaces pluriels », à l'initiative de l'ASBL IDEJI. Ce guide reprend la liste de près de nombreux lieux et salles à Bruxelles disponibles et pourtant souvent méconnus du public. Ce guide pallie un manque d'information en matière de salles de fêtes, salles de conférence, salles de cours, lieux de répétition, salles de théâtre, centres communautaires, centres culturels, centres multimédia ... gérés tantôt par des administrations, par le monde associatif ou encore par des écoles ou des universités ...

Toutefois, il appert que de nombreuses salles communales ne sont pas reprises dans ce guide. Et pourtant, les conditions de location ou de disponibilité de ces salles pèchent parfois par manque de transparence.

Pourriez-vous nous apporter des éclaircissements quant aux critères qui ont prévalu à la sélection de ces salles et pourquoi un certain nombre de salles gérées par des autorités communales n'y figurent pas ?

Réponse :

Effectivement, la Région bruxelloise regorge de lieux disponibles mais souvent méconnus du public : salles de fêtes, centres culturels, salles de cours, lieux de répétition, salles de théâtre, centres communautaires, centres multimédia, gérés par des administrations, par le monde associatif ou encore par des écoles ou des universités.

Le guide « Espaces pluriels » répertorie plus de 600 salles (coordonnées, capacités et type d'activités pouvant y être organisées). L'ensemble des données fera l'objet d'une mise à jour régulière sur : « www.espacespluriels.be ».

Sur le plan méthodologique, l'ASBL IDEJI s'est basée sur les lieux répertoriés dans leur base de données existante.

Ensuite, grâce à une initiative volontaire de propriétaires d'espaces, quelques 200 nouveaux lieux ont été ajoutés.

Les salles communales à vocation culturelle, qui ne sont pas actuellement reprises dans le guide, relèvent de pouvoirs publics n'ayant pas souhaité à ce stade s'inscrire dans la base de données.

Toutefois, il leur est possible d'y adhérer ultérieurement.

En effet, il suffit de remplir le formulaire téléchargeable sur le site www.espacespluriels.be et de le renvoyer à l'ASBL IDEJI, qui l'enregistre immédiatement sur le site internet.

Question n° 243 de Mme Fatoumata Sidibé du 16 avril 2013 :

La recherche-action portant sur l'hébergement des victimes de mariages forcés en fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Réseau mariage et migration a mené une vaste réflexion sur l'hébergement et le suivi des victimes d'un mariage forcé.

Au mois de novembre, le Réseau mariage et migration a aussi présenté les résultats d'une recherche-action qu'il a menée au sujet de l'hébergement des victimes de mariages forcés. Ceux-ci étaient très intéressants et il me plairait d'en savoir davantage.

À cet égard, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me confirmer, comme vous l'avez fait lors d'une précédente question sur le sujet, que cette étude est bien finalisée ?

A-t-elle fait l'objet d'une diffusion ? Si oui, par quels biais ?

Enfin, serait-il possible d'en disposer ?

Réponse :

La recherche sur l'hébergement et le suivi de victimes de mariage forcé est bien entendue finalisée.

À l'époque, compte tenu du contexte de crise institutionnelle du Réseau, elle n'a pas fait l'objet d'une large diffusion, en dehors de la matinée de présentation. Toutefois, la chercheuse de cette étude, à savoir Isabelle Carles, l'a transmise à tous les relais intéressés et qui avaient, d'une manière ou d'une autre, participé à son élaboration.

Par ailleurs, elle est disponible en format électronique sur simple demande auprès de la nouvelle coordinatrice du Réseau Mariage Migration.

Question n° 249 de M. Benoît Cerexhe du 13 juin 2013 :

L'arrivée à Bruxelles de la statue intitulée « L'Aéroriflorale II » et la subsidiation de cet événement.

L'Aéroriflorale II, une machine conçue par l'artiste François Dalerozière, a été présentée à Bruxelles, sur le Mont des Arts, du 2 au 5 mai dernier. Il s'agit d'un navire présentant une expo et un arbre à

idées Sur lequel les Bruxellois ont pu proposer leurs suggestions dans le cadre de la campagne menée par les villes candidates au titre de « capitale verte 2015 ».

Ma question sera simple :

- Avez-vous directement accordé une subvention ou un subside pour financer cet événement ? Si oui, pour quels montants ?
- Les organismes sur lesquels vous exercez une tutelle ont-ils accordé une subvention ou un subside pour financer cet événement ? Si oui, lesquels et pour quels montants ?
- Des ASBL pour lesquelles vous accordez des subventions ou subsides ont-elles accordé des subsides ou subventions pour financer cet événement ? Si oui, lesquelles et pour quels montants ?

Réponse :

Nous n'avons accordé aucune subvention ni directement, ni indirectement à l'installation, à Bruxelles, de l'Aéroflorale II, machine de François Delarozière, et emblème de Nantes, Capitale verte européenne en 2013.

Cette « expédition végétale » venue de Nantes est, en effet, passée par Bruxelles. Elle a ensuite poursuivi son voyage vers Hambourg et Turin avant de retourner à Nantes et ceci dans le cadre précis de la candidature de Bruxelles au titre de Capitale verte européenne en 2015.

C'est donc ma collègue, la Ministre Evelyne Huytebroeck, qui porte cette candidature bruxelloise et qui a soutenu l'événement sur ses budgets en Environnement dans le cadre de ses compétences régionales en matière d'Environnement et d'Énergie.

Question n° 260 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

Les acquis de la conférence interministérielle formation – emploi – enseignement.

Afin de compléter mon information sur les activités de la conférence interministérielle formation – emploi – enseignement, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Combien de fois cette plate-forme s'est-elle réunie en 2010, en 2011 et en 2012 ?
- Quels sont les résultats engrangés en 2010, en 2011 et en 2012 ?

- Quel est l'agenda fixé pour 2013 et quelles sont les positions qui ont éventuellement déjà été retenues par le Collège dans ce cadre de coopération ?

Réponse :

La Conférence interministérielle formation – emploi – enseignement ne s'est jamais réunie en tant que telle.

En effet, elle serait venue en doublon de ce qui est prévu dans le New Deal. En effet, la mesure 1.2 des mesures transversales du New Deal porte sur l'organisation d'un dialogue permanent en matière de politique économique, d'emploi, de formation et d'enseignement au sein du Comité bruxellois de Concertation économique et sociale (CSCES) élargi aux pouvoirs communautaires.

Suite au Sommet social extraordinaire, il a été décidé de mettre en œuvre en septembre ce CBCES élargi.

Sachez cependant que ce dialogue existe et qu'il est discuté lors des réunions des Gouvernements intrafrancophones régional et communautaires qui se tiennent 2 à 3 fois par an depuis le début de la législature.

Les chantiers emploi – formation – enseignement suivants y ont été traités : la validation des compétences, le service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ), le projet d'accord de coopération sur les bassins enseignement – formation – emploi, le cadre francophone des certifications ou encore la formation en alternance.

Lors du prochain Gouvernement conjoint du 20 juin, un projet d'accord de coopération relatif au cadastre des sortants de l'enseignement secondaire et supérieur sera à l'ordre du jour.

Question n° 261 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

Le renforcement de la participation de la Commission communautaire française au Consortium de validation des compétences.

Le Collège s'est fixé pour objectif de procéder au renforcement de la participation de la Commission communautaire française au Consortium de validation des compétences. Afin de compléter mon information, pourriez-vous me fournir la liste des mesures prises à cette fin en 2010, en 2011 et en 2012 ?

Réponse :

En réponse à votre question, je vous informe que le Consortium de validation des Compétences fête

cette année les 10 ans de la création du Titre de Compétences. Plusieurs événements sont organisés à cette occasion sur l'ensemble du territoire francophone afin d'expliquer ce qu'est un titre de compétence et quelle procédure suivre pour faire valoir ses acquis professionnels. La Commission communautaire française soutient les initiatives qui seront prises sur le territoire bruxellois en la matière.

Plus globalement, le soutien de la Commission communautaire française passe par l'octroi d'une subvention récurrente visant à contribuer au coût des épreuves de validation des compétences réalisées dans l'un des 11 centres agréés. En 2012, 371 épreuves ont été organisées et 213 titres ont été délivrés.

Par ailleurs, depuis 2010, Carrefour Formation et Actiris travaillent en étroite collaboration afin d'organiser des séances d'information régulières auprès des demandeurs d'emploi susceptibles d'utiliser le dispositif de la validation des compétences afin de valoriser leur expérience professionnelle.

Enfin, depuis avril 2011, les opérateurs de formation faisant partie du Consortium (IFAPME, SFPME, Bruxelles Formation, FOREM et Enseignement de Promotion Sociale) organisent des épreuves évaluatives au terme de leurs propres formations en vue d'octroyer un certificat de Reconnaissance des Acquis de Formation (RAF). Ce dernier permet la délivrance de titres de compétences par module de formation. Le processus évite ainsi la redondance des épreuves à réussir et assure l'existence de passerelles entre les formations. En 2012, 270 RAF ont été délivrés par Bruxelles Formation.

Pour les années à venir, les développements se porteront vers le déploiement des outils d'identification des compétences en collaboration étroite avec Actiris, en application des objectifs fixés dans l'Accord de coopération sur les politiques croisées emploi-formation.

Question n° 262 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 7 mai 2013 :

La plan stratégique de la formation professionnelle.

Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir où en est le processus d'adoption du plan stratégique de la formation professionnelle annoncé depuis juillet 2009. Concrètement, quel est l'agenda de ce cadre d'action et quelles sont les grandes mesures déjà retenues en termes de contenu ?

Réponse :

L'objectif du plan stratégique de formation est de placer les grandes balises à l'objectif 2020, dont le

doublément de l'offre de formation à cette échéance.

Vous comprendrez aisément que le changement de Ministre en décembre 2012 suppose également que celui qui reprend la charge souhaite apporter sa touche à cette stratégie pour la formation professionnelle.

Au niveau timing, nous devrions présenter le plan en septembre 2013 et le concerter pour finalisation en décembre.

Les grandes mesures porteront notamment sur la formation et l'emploi des jeunes, sur la création de pôle de compétences, sur la mise en œuvre pleine et complète du contrat de gestion de Bruxelles Formation et de l'accord de coopération relatif aux politiques croisées emploi-formation, sur l'amélioration de la fonction de régisseur de Bruxelles Formation envers ses partenaires, sur l'apprentissage de langues, la simplification administrative, le dossier unique du chercheur d'emploi et l'implémentation des transferts liés à la 6^{ème} réforme de l'État.

Les articulations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Wallonie et le VDAB ne seront pas oubliées ainsi qu'en intra-bruxellois, les complémentarités à trouver avec la politique de cohésion sociale, l'inclusion des personnes handicapées ou encore la formation en milieu carcéral, notamment.

Question n° 174 de M. Gaëtan Van Goidsenhoven du 14 mai 2013 :

La lutte contre le piratage en ligne des produits culturels.

L'industrie culturelle est particulièrement soumise à un piratage de ses œuvres grâce au développement des technologies sur Internet. Nonobstant la modestie de ses moyens, la Commission communautaire française a un rôle à jouer au niveau de la sensibilisation des citoyens et, en particulier, des jeunes concernant l'impact du téléchargement illégal (musique, films, etc.) sur la créativité et les revenus des artistes. Afin de compléter mon information, je souhaiterais prendre connaissance des programmes qui ont été mis en œuvre par la Commission communautaire française pour lutter contre le piratage en ligne des produits culturels en 2010, en 2011 et en 2012. Pourriez-vous compléter votre réponse en communiquant les enveloppes budgétaires y afférentes ?

Réponse :

Je vous informe qu'aucun programme de sensibilisation à la lutte contre le piratage en ligne des produits culturels n'a été mis en œuvre par la Com-

mission communautaire française en 2010, 2011 ou 2012 et ce pour plusieurs raisons :

Premièrement, nous ne disposons pas d'enveloppe budgétaire affectée à ce type de projet.

Ensuite, nous n'avons pas compétence pour lutter contre le piratage en ligne, celui-ci étant du ressort du SPF Économie, qui a lui, compétence pour agir contre les infractions commises en Belgique à l'encontre de certains droits de propriété intellectuelle, dont le droit d'auteur et les droits connexes.

La Belgian Anti-Piracy Federation (BAF) lutte également contre la copie et le piratage des œuvres de ses membres (producteurs, réalisateurs de films, de musique et de jeux vidéo) via des campagnes d'information et des actions juridiques à l'échelle nationale.

